



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°265

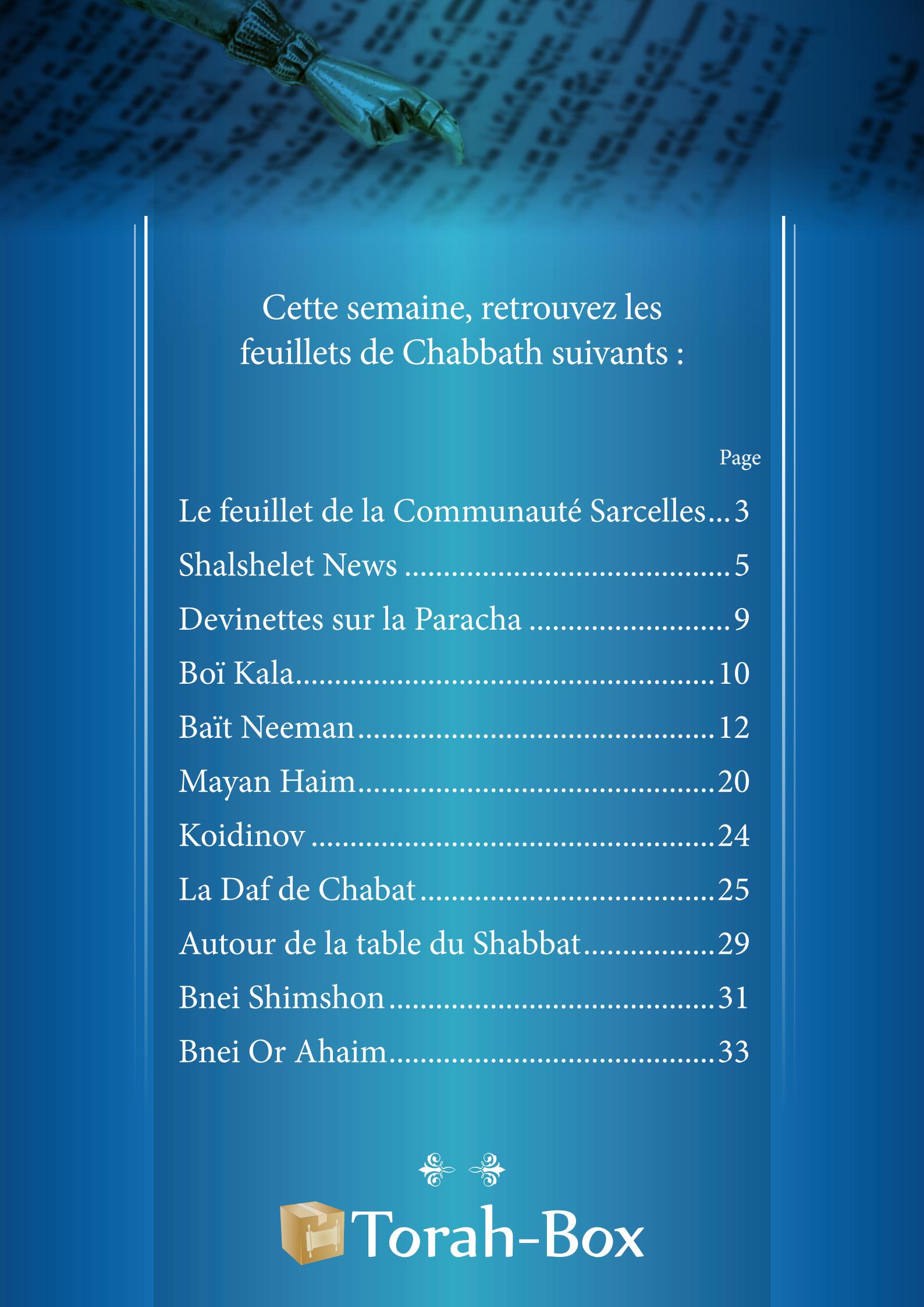
MATOT-MASSÉ

2 & 3 Août 2024

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
Shalshelet News	5
Devinettes sur la Paracha	9
Boï Kala.....	10
Baït Neeman.....	12
Mayan Haim.....	20
Koidinov	24
La Daf de Chabat	25
Autour de la table du Shabbat.....	29
Bnei Shimshon	31
Bnei Or Ahaim.....	33



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

MATOT-MASSÉ

La seconde Paracha de cette semaine se nomme «*Massei*». «*Massei*» signifie «voyages» et la Thora évoque quarante-deux étapes différentes dans le voyage des *Béné Israël* depuis la terre d'Égypte jusqu'à son entrée en *Erets Israël*. Le *Baal Chem Tov* explique que ces quarante-deux étapes du voyage de notre Peuple se retrouvent dans la vie de chaque Juif lorsqu'il avance depuis sa naissance, son «exode d'Égypte» personnel jusqu'à son entrée dans la «Terre de la vie», correspondant spirituellement à *Erets Israël*. Ce voyage à travers le désert (et à travers la vie) a pour objet de refléter une constante ascension spirituelle. Même les étapes associées à des événements négatifs ont, à leur source, un élan positif, car une descente temporaire peut par la suite mener à une ascension, si elle corrigée par le service de la *Téchouva*. Ce qui précède soulève une question relative à la terminologie choisie par la Thora. En effet, le mot «*Massei*» signifiant «voyages», comment comprendre que dans le texte de notre Paracha, il signifie «étapes»? D'un point de vue linguistique, un tel usage ne pose pas de problème puisque, comme l'a précédemment commenté *Rachi* (*Chémot* 40, 38): «Comme [les Juifs] allaient plus tard voyager du lieu de ces campements, il est approprié de les décrire par le terme *Massaot* [voyages].» Néanmoins, la question reste pertinente. Apparemment, le fait que chaque campement soit nommé semble indiquer que chacun de ces points d'arrêt fut une entité à part entière. Il est possible d'expliquer que l'intention est de souligner le fait que tous ces campements constituaient simplement des étapes intermédiaires dans le voyage vers *Erets Israël*. Notre vision doit toujours porter sur le but ultime; en aucune façon un lieu de repos temporaire ne doit être considéré comme quelque chose de plus que cela. Sans nier les aspects intéressants d'une telle explication, elle n'apparaît pourtant pas appropriée dans le contexte de notre Paracha. La Thora recense en effet ces quarante-deux

étapes de façon à souligner les événements qui eurent lieu dans chacune d'entre elles, pour en tirer une leçon et, selon les enseignements du *Baal Chem Tov*, les appliquer à nos propres entreprises spirituelles. Il est possible d'expliquer que la Thora utilise le terme «*Massaot*» (voyages), parce que c'est l'expression ultime du potentiel humain. En effet, «Ceux qui sont debout» se réfère aux anges tandis l'être humain est appelé «marchant» (voir *Zacharie* 3, 7). Ainsi, les anges sont décrits comme «statiques» du fait que leur service spirituel reste toujours au même niveau. En revanche, l'être humain a la possibilité de s'élever de façon illimitée et peut «progresser» bien au-delà de son état présent. C'est pour souligner ce potentiel et présenter son expression comme l'un des buts du Service divin que la Thora appelle ces campements «*Massaot*». Chaque avancée connaît deux phases: le départ de l'état précédent et l'approche de l'état futur. «*Massei*» met principalement l'accent sur le départ. Pourquoi mettre l'accent sur le départ? Parce que lorsqu'une personne peut voir sa destination, son degré de progrès s'en trouve limité. «*Massei*», à l'inverse, souligne le fait de se mettre en route vers des horizons inconnus, comme les Juifs qui suivaient la colonne de nuée dans le désert. Car une avancée optimale n'est possible que lorsque l'on s'engage au changement sans aucune réserve. Il y a toutefois un dénominateur commun à tous ces voyages individuels. Ils impliquent tous un «départ d'Égypte». Avec un seul voyage, un homme peut quitter son Égypte personnelle (ses propres limites – *Métsarim*) et se joindre à la progression de l'humanité vers la Délivrance finale. Et ce premier voyage annonce le suivant, initiant de ce fait une dynamique qui se perpétuera jusqu'à ce que le but ultime soit atteint et que nous pénétrions tous à nouveau en *Erets Israël* sous la conduite de *Machia'h*.

Collel

«Pour quelle raison le Commandement d'annuler les vœux a-t-il été donné au Chefs de Tribu?»

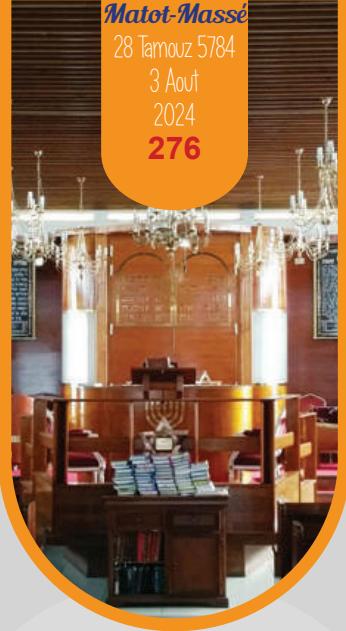
Matot-Massé

28 Tamouz 5784

3 Aout

2024

276



Horaires de Chabbat



Hadlakat Nérot: 21h00



Motsaé Chabbat: 22h22

1) Il est expliqué dans une *Michna de Ta'anit* (26b) qu'il est interdit par décret de nos Maîtres de consommer de la viande et du vin, la veille de *Tich'a Béav* (la veille du jeûne du 9 Av) lors de la *Séouda Ha-Mafsekéte* (le dernier repas avant le début du jeûne). De même, il y est interdit de consommer deux plats cuisinés, comme du riz et un œuf par exemple. Bien que nous constatons de cette *Michna* que l'interdit de consommation de viande et de vin ne débute qu'à la veille de *Tich'a Béav*, lors de *Séouda Ha-Mafsekéte*, le Peuple d'*Israël* a cependant la tradition de ne plus consommer de viande depuis *Roch Hodech Av*, et cela, jusqu'au 10 Av. Il n'y a pas de différence entre de la viande de bétail et de la volaille sur ce point. Il est également interdit de consommer un plat dans lequel on a cuit de la viande même si on a retiré le morceau de viande, car le plat reste imprégné du goût de la viande. Cependant, il est permis de consommer du poisson. Pendant les *Chabbatot* de la période des neuf jours, nous mangeons de la viande sans aucune restriction. Il est même permis de goûter les plats de viande, la veille de *Chabbath*, afin de vérifier s'ils sont suffisamment assaisonnés ou simplement pour respecter le principe mystique de goûter systématiquement les plats destinés à *Chabbath*, la veille de *Chabbath*. Toutefois, la personne qui s'impose la rigueur sur ce point est digne de la Bénédiction.

2) Lorsqu'il reste de la viande cuisinée pour les repas du *Chabbath*, il est permis de la consommer lors du «quatrième repas» que l'on prend à la sortie du *Chabbath*. La personne qui s'autorise à consommer ces restes même durant les jours suivants a sur qui s'appuyer. Pour des enfants qui ne sont pas encore arrivés à l'âge de soumission au *Mitsvot* (qui ont moins de 13 ans pour des garçons et moins de 12 ans pour des filles), il est permis de leur donner à consommer ces restes même durant les jours suivants (à la condition de ne pas cuisiner scientifiquement une importante quantité de viande pour *Chabbath* afin qu'il en reste plus tard). Pour des enfants en bas âge qui ne sont absolument pas encore en mesure de comprendre le sens de la destruction du Temple, il est permis de leur cuire de la viande pendant ces jours, il est même permis de le faire durant la semaine dans laquelle tombe le 9 Av. Un malade, même sans gravité, a tout à fait le droit de consommer de la viande pendant cette période. La règle est identique pour une accouchée depuis moins de 30 jours, ainsi que pour une femme qui allaita, dont l'enfant est faible, et dont la privation de viande pendant cette période, risque d'engendrer des conséquences négatives sur la santé de l'enfant. Nous pouvons autoriser à une femme enceinte qui souffre beaucoup de sa grossesse de consommer de la viande pendant cette période. Mais une personne en bonne santé qui mange de la viande alors que d'autres se l'interdisent, «brise la barrière» que nos Maîtres ont érigée.

3) Il est permis de boire le vin de la *Havdala* durant cette période, et tel est l'usage chez les *Séfaradim*. Mais les *Achkéna'zim* ont l'usage de s'imposer la rigueur sur ce point, conformément à l'opinion du *Rama*, et ils font donc goûter le vin à un enfant.

(D'après le Rav Ovadia Yossef)

לעלי נשמה

Malika Soultana Gold Bat Florence Myriam Michaël Ben Léa Layani Fradjii Haï Ben Zouiza Guedj Meikha Bat Myriam

Rabbi 'Haïm Chmoulevitch Roch Yéshiva de Mir, raconta un jour que la Russie fut, durant un certain hiver, terriblement frappé par le froid. Les gens pauvres n'ayant pas eu le temps de s'y préparer et beaucoup d'entre eux n'ayant pas de bois pour alimenter leur chaudière et leurs poils, des milliers d'enfants se retrouvèrent à grelotter de froid jusque dans leurs os. La situation était telle que le 'Hafets 'Haïm se sentit dans l'obligation d'intervenir. Pour cela il voyagea dans la ville de Lida, voisine de Radin ou lui-même habité connaissant là-bas de nombreux Juifs très aisés pouvant sans aucun doute venir en aide aux malheureux qui mourraient littéralement de froid. Parvenu dans la ville, il frappa à la porte d'un donateur de sa connaissance. Lorsque celui-ci ouvrit et vit le Rav, son visage s'illumina d'un large sourire: «Quelle joie!» Le 'Hafets 'Haïm venait lui rendre visite, il lui fit un accueil chaleureux et l'invita à pénétrer dans sa demeure bien au chaud. Le 'Hafets 'Haïm fit quelques pas en arrière et refusa en lui expliquant qu'il était pressé car il s'occupait d'une mission de la plus haute importance. Bien entendu, l'homme respectueux sortit de chez lui afin d'écouter ce que le Rav avait à lui dire. Il demanda de quoi il s'agissait, et le Rav commença à lui décrire le malheur de tous les gens pauvres qui n'avaient pas d'argent pour acheter du bois de chauffe. Il lui raconta combien d'enfants étaient touchés par ce fléau. Entre-temps notre donateur qui était sorti de sa maison sans manteau, ni écharpe commença à grelotter de froid et intervenait de temps en temps au cours de la conversation presque suppliant: «Venez, entrons au chaud!» Mais le Rav ne prêtait pas attention à ses supplications et continuait à lui décrire le sort des malheureux comme si de rien n'était. L'homme riche était respectueux mais il souffrait trop, soudain ils supplieront le Rav de rentrer en lui promettant de faire une large donation, mais il devait impérativement rentrer chez lui afin de prendre son carnet de chèques. Le 'Hafets 'Haïm accepta enfin! Ils entrèrent alors ils s'installèrent dans deux bons fauteuils près d'un feu salvateur. Après s'être quelque peu et difficilement réchauffé, notre homme pris son chéquier et écrivit un généreux ordre de paiement à l'intention du Rav. Après quoi il se tourna vers lui et demanda la raison pour laquelle le Rav avait refusé de lui raconter le but de sa visite à l'intérieur de la maison bien au chaud, ou leur discussion aurait été tellement plus agréable. Le 'Hafets 'Haïm répondit alors: «Celui qui ne met pas son pied dehors et ne souffre pas du froid ne peut pas comprendre la peine et la souffrance qu'endure actuellement les gens pauvres et leurs enfants! Il faut l'avoir vécu dans sa chair pour cela.»

Réponses

Il est écrit: «**Moché parla aux Chefs des Tribus** des Enfants d'Israël, en ces termes: "Voici ce qu'a ordonné l'Éternel: **Si un homme fait un vœu au Seigneur...**"» (Bamidbar 30, 2-3). **Rachi** commente: «Il a fait aux Princes l'honneur d'être les premiers de ceux à qui il a enseigné la Loi, l'ensemble des Enfants d'Israël venant ensuite [Rachi] montre qu'il en a été de même pour les autres discours]... Et pour quelle raison est-ce ici que c'est précisé? Pour nous apprendre que la rupture des vœux peut être opérée par un seul juge qualifié (comparable à un «Chef de Tribu»), et que s'il n'y a pas de juge qualifié elle le sera par trois juges non qualifiés [voir **Baba Bathra 120b**]». Rapportons trois autres commentaires: 1) Nos Sages enseignent dans le Midrache qu'un homme n'est pas autorisé à prêter serment, sauf s'il agit conformément au verset: «Tu craindras l'Éternel ton Dieu et tu Le serviras, et [alors seulement] **c'est par Son Nom que tu jureras**» (Dévarim 6, 13). De plus, il doit craindre Dieu autant que Yossef et Iyov et ne servir que Lui. Ces hommes-là constituent une élite, les Justes qui dirigent le Peuple Juif. Ce Commandement est donc adressé aux Chefs de Tribu car seuls des hommes de cette grandeur peuvent se permettre de faire des vœux [**Maor VaChémech**]. 2) Moché n'enseigna ces règles qu'aux Chefs de Tribu, car il n'est pas toujours bon que les pères et les maris puissent annuler les vœux de leurs filles et de leurs femmes aussi facilement. Il ne faut pas en venir à énoncer des vœux pour n'importe quelle raison ni à tout moment, parce que l'on a le pouvoir de les annuler. Tous doivent retenir de cet enseignement la force de la parole qui doit toujours être proférée avec la plus grande précaution. D'autre part, si ces règles avaient été expliquées devant des ignorants, les dégâts auraient pu être graves, et il fallait une certaine sagesse pour les maîtriser parfaitement. C'est pourquoi ces Lois ne furent transmises qu'aux Sages sachant distinguer avec finesse les plus petites nuances et ils devaient les connaître parfaitement afin de pouvoir trancher dans tous les cas, ces Sages furent donc les Chefs de Tribu [voir **Ramban**]. 3) Moché voulut transmettre ici un enseignement capital aux Bénés Israël: Il faut attribuer une grande importance aux paroles des Chefs de Tribu et des dirigeants, et considérer leurs ordonnances comme l'expression de la Parole de Dieu Lui-même, c'est ce que signifie notre verset: «Voici ce qu'a ordonné l'Éternel» - Il faut écouter les paroles des Sages comme on écoute les Paroles du Dieu Vivant [voir **Thorat Moché**]



La perle du Chabbath

Les jours entre le 17 Tamouz et le 9 Av se nomment les jours de «*Ben Ha-Métsarim* - בֵין המצרים» («Dans la détresse»), d'après le verset d'*Ekha* (1, 3): «Tous ses poursuivants l'ont atteinte (Jérusalem) dans la détresse - בֵין המצרים». Quel sens véritable renferme cette expression? 1) Sur le passage (Jérémie 1, 11-12): «La parole de l'Éternel me fut adressée en ces termes "Que vois-tu, Jérémie?" Je répondis: "Je vois un rameau de l'arbre hâtif (l'amandier qui bourgeonne plus rapidement que les autres arbres). Tu as bien vu, me dit l'Éternel; car je vais Me hâter d'accomplir Ma parole»», **Rachi** explique que la première fleur de l'amandier met 21 jours entre le bourgeon et le fruit, comme les 21 jours qui séparent le 17 Tamouz (première détresse), jours où les murailles de Jérusalem furent percées (à l'époque du Second Temple), et le 9 Av (seconde détresse), jour où le Temple fut détruit. 2) Les 21 jours de «*Ben Ha-Métsarim*» sont en relation avec les 21 jours de solennité énoncés dans la Paracha de *Pin'has*, première Paracha lue au cours des «Trois semaines» (*Chabbath* [1], *Roch Hodech* [1], *Pessa'h* [7], *Chavout* [1], *Roch Hachana* [2], *Yom Kippour* [1], *Souccot* [7], *Chemini Atséreth* [1]). En effet, les 21 jours de «*Ben Ha-Métsarim*» se transformeront en jours de fête, à l'époque messianique, comme tous les jours de jeûne [voir **Rambam fin des Lois des Jeûnes**]. Aussi, le nombre 21 est-il la valeur numérique du mot «*Akh נא*» (seulement – une réduction – *Miout*), qui d'un côté, fait allusion à l'étroitesse qui caractérise «*Ben Ha-Métsarim*» et de l'autre, introduit le verset: «**Seulement** [une exclusion] du Bien pour Israël ל'ישראל (Akh Tov L'Israël)» (Téhilim 73, 1) [**Ohev Israël**]. Ainsi, aux 21 jours de fêtes dévoilés dans la Thora, *Hachem* ajoutera, à l'époque messianique, 21 jours de fêtes, aujourd'hui dissimulés dans le malheur de la destruction du Temple. 3) C'est l'attribut de Miséricorde, représenté par le nom de Dieu *Youd-Hé-Vav-Hé*, qui subit l'étroitesse «*Ben Ha-Métsarim*» durant cette période. Aussi, l'attribut de Miséricorde se trouve-t-il, pendant les «Trois semaines» entre les «limites» que sont les noms divins obtenus par permutation avant et après le nom *Youd-Hé-Vav-Hé*. Avant *Youd-Hé-Vav-Hé*, on trouve *Teth-Daleth-Hé-Daleth* (valeur numérique 22) qui fait allusion à la première limite: le 17 Tamouz (jour où les Tables de la Thora, écrite par les 22 lettres de l'alphabet, furent brisées). Après *Youd-Hé-Vav-Hé*, on trouve *Kaf-Vav-Zaïn-Vav* (valeur numérique 39) qui fait allusion à la seconde limite: le 9 Av (jour de la destruction du Temple où sévit les 39 coups du châtiment divin, correspondant aux 39 Malédicitions qui s'abattirent sur Adam, *Hava*, le Serpent et la Terre, en conséquence de la faute originelle). La réparation au cours de cette période, consiste d'une part, à augmenter l'étude de la Thora écrite (à partir des 22 lettres de l'alphabet) et d'autre part, se renforcer dans les trois sujets liés au nombre 13 (13x3 = 39), à savoir: l'Amour du prochain (*Ahava אהבה* a pour valeur numérique 13), la Prière (symbolisée par les «13 attributs de Miséricorde») et l'étude de la Thora orale (construite sur les 13 principes d'interprétation de *Rachi Ichmael*) [**Maor Vachémech**]. 4) La valeur numérique de l'expression «*Ben Ha-Métsarim*» est 447 comme celle de l'expression «*Mikdash Guimel* - מִקְדָשׁ ג»», pour dire que le but cette période difficile est d'œuvrer pour la reconstruction du Temple qui n'est autre que le troisième *Beth Hamikdash* («*Mikdash Guimel* - מִקְדָשׁ ג»). Le troisième Temple descendra du Ciel déjà construit [voir **Rachi** et **Tossefot** sur **Soucca 41a**]. Façonné par les mains de Dieu, il sera éternel [**Zohar Pin'has**]. Ainsi, la chute occasionnée par la destruction du Temple, donne la possibilité, par la réparation, d'accéder à un niveau d'élévation sans précédent, selon le principe: «La chute est un préalable à l'élévation ('Yérida Tsorekh Alyia')».



La Parole du Rav Brand

Le 17 Tamouz et le 9 Av

Chacune de ces dates renvoie à cinq malheurs majeurs vécus par le peuple juif.

Le 17 Tamouz : au moment de la faute du Veau d'or, les Tables de la loi furent brisées ; durant le siège de Jérusalem qui dura plusieurs années et la famine qui s'ensuivit, à cette date, il n'y eut plus d'agneaux pour le sacrifice journalier ; les armées ennemis réussirent à percer une brèche dans les murailles de la ville et cela entraîna la destruction des Temples ; Apousteros, un général romain, organisa l'autodafé des rouleaux de la Torah ; Menaché, le roi juif impie, installa une idole dans le Hékhel, le sanctuaire du Temple.

Le 9 Av : les explorateurs découragèrent les Hébreux d'entrer en Erets Israël, et Dieu décréta que cette génération n'y pénétrerait pas ; les deux Temples furent détruits ; cinquante-deux années après la destruction du Deuxième Temple, la ville de Bétar fut anéantie ; les Romains rasèrent et labourèrent Jérusalem afin de faire disparaître tout son souvenir.

Voici l'histoire de Bétar[1].

L'empereur Hadrien (qui régna entre 117-138) cherchait à supprimer de Jérusalem tout signe témoignant de la religion juive. Avec un fanatisme outrancier, les sages furent massacrés sans pitié, la pratique religieuse fut interdite [circoncision, prière, mikvé, etc.] et un lieu de culte dédié à une divinité romaine fut érigé sur l'emplacement du Temple[2]. Un juif organisa alors un soulèvement (vers l'année 123 de l'ère commune) ; il leva une armée juive de 400 000 soldats qui lutta courageusement contre les Romains. La réussite fut surprenante, et permit de chasser les envahisseurs. Bien que l'empereur déplaçât de plus en plus de soldats stationnés au Proche-Orient vers Erets Israël, l'armée juive les faisait reculer[3]. Durant deux ans et demi, les juifs jouirent d'une indépendance, et Rabbi Akiva soutenait activement le soulèvement[4]. Il appelait l'homme qui était à sa tête : Bar Kokhba, fils de l'étoile, en référence au verset : « Une étoile surgira de Yaakov... », espérant qu'il s'agissait du Machia'h[5], bien qu'à ce propos, l'un des sages ait critiqué Rabbi Akiva[6]. Après maintes batailles perdues, l'empereur fit appel à l'armée dirigée par Julius Severus, stationnée en Angleterre.

Après de longs combats, les juifs reculèrent, pour finir confinés dans Bétar, une immense forteresse pratiquement imprenable. Un siège de plusieurs années s'ensuivit, mais sans succès. Découragés, les Romains prévoyaient de partir, jusqu'à l'arrivée d'un samaritain, un traître ! Il entra dans la ville par les égouts et pendant que rabbi Eléazar Hamodaï – chef religieux de la génération et oncle de Bar Kokhba – pria, il lui chuchota quelque chose à l'oreille. Il ressortit ensuite par le même chemin et rencontra des Romains. Ce manège se répéta plusieurs fois jusqu'à ce que Bar Kokhba en soit averti. Quand celui-ci s'enquit auprès de son oncle du contenu de ces discussions, il répondit qu'il n'était au courant de rien. Mais le samaritain affirma que le rav négociait la reddition de la ville. Lui faisant confiance, Bar Kokhba donna un coup de pied à son oncle, qui succomba. Une voix céleste se fit alors entendre au Beth Hamidrach : « Tu as tué le bras droit du peuple juif, grâce auquel toi, ton armée et le peuple dans la ville étaient protégés ; sans protection, vous êtes perdus. » Les Romains prirent immédiatement la ville et massacraient pratiquement toute sa population[7], et parmi eux des centaines de milliers des sages, leurs élèves et beaucoup d'enfants qui étudiaient la Torah. Pourquoi mériteraient-ils la mort ? Depuis la destruction de Jérusalem, ils allumaient des bougies dans la joie ! Car avant la destruction du Temple, certains habitants de Jérusalem, des escrocs, arnaquaient les braves hommes qui pèlerinaient durant les solennités. Or nous n'avons pas le droit de nous réjouir des châtiments des juifs voyous. Tant que son oncle vivait, il protégeait Bar Kokhba et son armée. En le tuant, la ville resta sans protection et fut la proie des impies romains. Cela se passa le 9 Av, et « Ce malheur fut aussi grave pour le peuple juif que la destruction du Temple[8]. »

[1] Yérouchalmi, Taanit, 4,5.

[2] Rabbi Avigdor Miller : Am Segoula 3, chapitre 14.

[3] Dio Cassius, Histoire Romaine, 69,13 ; Théodore Mommsen, Histoire Romaine, 5,545. [4] Rambam, Rois 11,3.

[5] Voir Sanhédrin 93b.

[6] Rabbi Yohanan ben Torta, Yérouchalmi.

[7] Voir Guitlin 57b ; selon Dio Cassius, 580 000 moururent par l'épée, et beaucoup d'autres par la famine, le feu et des maladies. [8] Rambam, Taanit 5,3.

Rav Yehiel Brand

“Roi, qui aide, qui délivre, et qui protège...”

Or, nous pouvons relever que le nom Elazar comporte la racine du verbe aider (ozer) et que celui de Yéhochoua recèle celle de la délivrance (mochia).

Ainsi, lorsque Hachem annonce à Moché, qui seront les successeurs qui reprendront le flambeau, Il ne se limite pas à désigner les protagonistes mais met l'accent sur leur nom révélant par là les deux dimensions d'aide et de délivrance qui seront indispensables à la conquête, et dans cet ordre bien précis.

Par ailleurs, nous pouvons constater que lors du premier retour d'Israël sur sa terre à la fin de l'exil babylonien, se trouvent à sa tête Ezra (dont le nom a également pour racine l'aide) et Yéhochoua Cohen gadol, regroupant à nouveau ces deux dimensions permettant l'installation en terre d'Israël.

G.N.

La Question

Dans notre paracha venant clôturer le livre de Bamidbar, Hachem annonce à Moché les dirigeants qui prendront la relève de Moché et d'Aharon. Ainsi, le verset nous dit : “et voici les noms des hommes qui feront hériter de la terre, Elazar le Cohen et Yéhochoua bin Noun.”

Comment comprendre que le verset nous dise : “et voici les noms des hommes” ? Il aurait été suffisant de nous dire : et voici les hommes ...

De plus, puisque nous savons que d'un point de vue effectif, c'est Yéhochoua qui sera le principal protagoniste de l'entrée en Erets Israël, comment comprendre que le verset commence par Elazar ?

Pour répondre à cela, il y a lieu de s'attarder sur la première bénédiction que nous disons dans la Amida qui se conclut ainsi : “mélek ozer oumochia oumaguen...”,

Léilouy Nichmat Yaakov ben Hai Guetta

Léilouy Nichmat Yossef Serge ben David

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Chabbat Matot Massé

28 Tamouz 5784

3 Aout 2024

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19 : 09	20 : 25
Paris	21 : 09	22 : 22
Marseille	20 : 40	21 : 46
Lyon	20 : 49	21 : 58
Strasbourg	20: 46	21: 59

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 398

Pour aller plus loin...

1) Pour quelle raison Moché s'adressa spécifiquement aux chefs de tribus des béné Israël afin de leur enseigner les lois concernant les Nédarim et les Chévouote (vœux et serments) ? Ces lois concernent pourtant l'ensemble du Klal Israël ?!

2) Quel rapport pourrait-il y avoir entre l'état d'un vin (sa nature), et le verset déclarant (30-3) : « Lo ya'hel dévaro, kékhol hayotsé mipive yaassé » ?

3) Il est écrit (31-23) : « Kol davar acher yaavor baech taavirou baech, akh béméni nida yi'thata » ; et Rachi d'enseigner à propos de l'expression « béméni nida » : “Nos maîtres entendent par cette expression : « L'eau qui suffit pour l'immersion d'une Nida » (Vayikra 15-19); autrement dit : Le volume de 40 Séa. Quel incroyable ‘Hidouch rapporté par l'un de nos Maîtres, concerne la purification d'une Nida ?

4) Il est écrit (33-22) : « Vayissou mérissa, vaya'hanou bikéhélata ». Que s'est-il passé à Kéhélata ?

5) Il est écrit (34-7,8) à propos des limites de la terre d'Israël tombant en héritage aux béné Israël : « Voici quelle sera pour vous la frontière au nord : De la grande mer, vous tracerez une ligne à Hor-la montagne. De Hor-la montagne, vous la tracerez jusqu'à ‘Hamate .. ». À quelle ville fait précisément référence le lieu appelé ‘Hamate (2 opinions) ?

6) Il est écrit (35-33) à propos de l'interdit d'accepter une rançon pour dispenser quelqu'un de s'enfuir de sa ville de refuge: « Vélo ta'hanifou ète haarets » (“vous ne rendrez point coupable le pays”). Généralement, le verbe « léha'hnif » fait référence à l'interdit de « flatter » autrui. Or, qui a-t-on le droit de flatter ?

Yaakov Guetta

Doit-on faire le Gomel lorsque l'on voyage d'une ville à l'autre ?

Il est rapporté dans le Choul'hân Aroukh (219,7) que le **Minhag Ashkénaze est de ne pas réciter la bénédiction du Gomel après avoir traversé une ville**, car les sages n'ont institué cette bénédiction que pour ceux qui traversent le désert (où il y a un réel danger) **tandis que le Minhag Séfarade est de réciter cette bénédiction après avoir traversé une ville au même titre que pour celui qui traverse le désert**, car tous les chemins peuvent être dangereux (Yérouchalmi Berakhot 4,4) **à condition de parcourir une "Parssa"**, soit le temps de parcourir 4 km qui est évalué à 72 minutes à pied. L'habitude est de se montrer rigoureux en définissant cela en une durée de 72 minutes peu importe le moyen de transport utilisé (et donc malgré le fait que les 4 km soient atteints bien avant les 72 minutes) [Hazon Ovadia p.365 ; Or Létsion 14,42 ; Birkat Hachem T.4 Perek 6,24 ; Chema Chlomo 3,4].

Et ainsi est la coutume dans la plupart des communautés Séfarades de réciter le Gomel lorsque l'on voyage d'une ville à une autre pour une durée > 72 minutes.

[Chœl Vénichal 3,180 ; Ateret Avot 13,40 qui rapporte que c'est ainsi que procédaient les érudits au Maroc ; Maguen Avote p.405 ; Netivé Ame 219 ; Émek Yéhochoua 1,41. Certains rapportent que dans certaines contrées on s'abstient de réciter le Gomel pour ce genre de trajet (Caf Ha'hayime 219,40 qui reprend la coutume décrite par le Knesset Haguedola, ainsi que le Alé Hadass 4,15).

Cependant le Choél Vénichal (3,180) rétorque que le Keneset Haguedola est justement d'avis qu'il convient de réciter le Gomel même dans ces contrées ! Et il ne fait donc que rapporter un Limoud Zkhout sur ceux qui ont changé leur coutume d'origine. Et ainsi écrivent le 'Hazon Ovadia p.367/Birkat Hachem...]

Quant à la coutume Ashkénaze, le Roch (9,3) explique que le Yérouchalmi fait référence qu'à la **Tefilat Haderekh** (bénédiction récitée lorsque l'on sort d'une ville pour une distance > 72 minutes) [Michna Beroura 219,22 ; Voir Or'hote Rabbénou 1 note 208 au nom du 'Hazon Ich/Tchourot Veanhagot 1,199 ; 'Hout Hatchani p.147 Chevet Halevy 10,21 qui écrivent qu'il convient de réciter cette bénédiction même de nos jours où la crainte des brigands/bêtes sauvages n'est plus vraiment d'actualité, et il en sera donc de même concernant le Gomel pour les Séfaradim qui suivent l'avis de la plupart des Richonim qui comparent le Gomel à la Tefilat Haderekh, ainsi qu'il en ressort selon le sens simple du Yérouchalmi précédent].

David Cohen

De La Torah Aux Prophètes

La haftara de cette semaine est la 2^{ème} des 3 haftarot consacrées aux punitions qui sont lues durant la période de Ben Hametsarim. Elle est extraite du 2^{ème} chapitre de Jérémie et fait suite immédiatement à celle de la sidra précédente. La semaine dernière, le prophète avait brièvement expliqué en quoi consistait le péché du peuple qui entraînerait la destruction du Temple et l'exil. Dans notre texte, il rentre plus dans les détails. Tout d'abord il va s'adresser à tout le peuple, aux juifs simples « nommés Yaakov », ainsi qu'aux familles nobles désignées par « Israël », et également aux femmes. Pourtant fidèles à Hachem dans le désert, celles-ci

participèrent activement aux offrandes idolâtres. Yirmiya commence par rappeler que, peu de temps après le décès de Yéhochoua, déjà les juifs se tournèrent vers des dieux étrangers en abandonnant Hachem. Le prophète rappelle les bontés d'Hachem qui les a affranchis de la servitude égyptienne, leur a donné la Torah et les a conduits vers une terre fertile. Cependant, au lieu d'apprecier les bienfaits d'Hachem et de Le servir avec reconnaissance, les Bénê Israël vont rejeter le joug de la Torah. Ils vont ignorer D... pour lui préférer des divinités sans efficacité, comparées à des citernes fissurées.

Ainsi, en se tournant vers des idoles sans valeur, ils sont devenus eux-mêmes « sans valeur », menant une existence dénuée de sens. Jérémie va reprocher

avoir joué leur rôle. Il remet en cause les alliances passées avec les Egyptiens pour les aider à lutter contre les Babyloniens. Seul Hachem les aurait protégés si le peuple Lui avait fait pleinement confiance. Le prophète va comparer les Bénê Israël à des voleurs, qui au départ, servaient les idoles en secret, ayant honte d'être découverts ; mais ils finirent par exposer publiquement des divinités dans toutes les villes.

La haftara finit par 2 versets réconfortants qui nous font comprendre que malgré l'inconduite de Ses enfants, Hachem ne les a pas repoussés ; Il veut bien reprendre Son peuple si celui-ci revient auprès de Lui, rejette les idoles et agit conformément à la justice et à la charité.

Pour retrouver un ancien numéro de Shalshelet News:

shalsheletnews.com

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Yits'hak Abrabanel

Né en 1437 à Lisbonne, au Portugal, Rabbi Yits'hak Abrabanel, également connu sous le nom de Abrabanel, est l'une des figures les plus éminentes du judaïsme médiéval. Issu de la célèbre famille Abrabanel, il était aussi un homme d'État, ministre des finances des royaumes du Portugal, de Castille, d'Aragon et de Naples mais aussi un philosophe et commentateur biblique. Il est né dans une famille juive prestigieuse et influente, prétendant descendre du roi David. Son père, Yéouda Abrabanel, était un érudit et un homme d'affaires respecté qui inculqua à son fils une solide éducation en théologie, philosophie, sciences, et langues. Dès son jeune âge, Yits'hak se distingua par son intelligence et son aptitude pour les affaires et les lettres.

Carrière Politique et Finances : La carrière d'Abrabanel s'orienta rapidement vers les finances et la politique. Au Portugal, il devint trésorier du roi Alphonse V, pour lequel il gérait les finances royales avec une grande compétence. Cependant, son implication dans la politique royale le mit parfois en danger. En 1483, il fut accusé à tort de complot contre le roi Jean II, ce qui le força à fuir au Portugal pour se réfugier à Tolède (Espagne). En Espagne, Abrabanel reprit une position de premier

plan, servant de conseiller financier à Ferdinand et Isabelle. Malgré son statut et ses contributions, il ne put empêcher l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492. Refusant de se convertir au catholicisme, il choisit l'exil, quittant l'Espagne pour Naples, puis pour d'autres villes italiennes où il continua son travail.

Contributions Intellectuelles et Spirituelles : Outre ses compétences en finance et en politique, Abrabanel fut surtout connu pour ses écrits bibliques et philosophiques. Il écrivit des commentaires sur une grande partie de la Torah, notamment sur les livres Yéochoua, les Juges, Chmouél, les Rois, les Prophètes... Ses commentaires se distinguent par leur profondeur intellectuelle et leur intégration de la philosophie aristotélicienne et de la théologie juive. Abravanel écrit également des traités philosophiques et apologétiques, tels que "Les Fondements de la Foi" et "Les Principes de la Foi". Dans ces œuvres, il défend les principes fondamentaux du judaïsme contre les critiques des philosophes non juifs et rationalistes de son temps. Son approche combine une rigoureuse analyse rationnelle avec une profonde dévotion religieuse, faisant de lui un pont entre la tradition juive médiévale et la pensée renaissante.

Exil et Dernières Années : L'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492 fut un tournant majeur dans la vie d'Abrabanel. Contraint de quitter l'Espagne

avec sa famille et des milliers d'autres Juifs, il trouva refuge à Naples, où il servit de nouveau comme conseiller financier du roi Ferdinand Ier. Cependant, les guerres et les invasions déstabilisèrent rapidement la région, forçant Abrabanel à fuir à nouveau, cette fois-ci à Venise, puis à Corfou, et finalement à Monopoli, en Italie. Malgré les difficultés de l'exil, Abrabanel ne cessa jamais d'écrire et de s'impliquer dans les affaires communautaires juives. À Venise, il poursuivit ses travaux intellectuels tout en continuant à jouer un rôle crucial dans la gestion des finances des communautés juives locales.

Héritage et Influence : Rabbi Yits'hak Abrabanel quitta ce monde en 1508 à Venise, mais son influence perdure. Ses écrits continuent d'être étudiés par les érudits juifs et non juifs, et ses commentaires bibliques sont considérés comme des œuvres majeures de l'exégèse juive. Son intégration de la philosophie et de la théologie a influencé de nombreux penseurs ultérieurs, tant dans le judaïsme que dans le christianisme. Abrabanel est également un symbole de résilience et de fidélité à la foi juive face aux persécutions. Sa capacité à naviguer dans les eaux troubles de la politique médiévale tout en préservant son intégrité religieuse et intellectuelle a été et continue d'être un exemple inspirant pour les générations futures.

David Lasry

Birkat Mordekhaï

Reconnaître les dons célestes pour les préserver

Dans la paracha, il est écrit : "Or, les enfants de Reouven et ceux de Gad possédaient de nombreux troupeaux, très considérables. Lorsqu'ils virent le pays de Yâzer et celui de Gilâd , ils trouvèrent cette contrée avantageuse pour le bétail [...] Ils dirent encore : "Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs ; ne nous fais point passer le Jourdain." (Bamidbar 32, 1-5).

Par ailleurs, il est dit dans le midrach (Yalkout Chimoni Matot, 85) : "Trois cadeaux ont été créés dans ce monde : la sagesse, la force et la richesse. Cependant, s'ils ne viennent pas de Dieu, ils finissent par disparaître. Il y eut deux sages dans le monde : Bilâm parmi les nations et A'hitofel en Israël, tous deux, ont été perdus dans ce monde et dans l'autre. Deux riches ont existé : Kora'h en Israël et Haman parmi les nations, tous deux, ont été perdus. Il en est de même pour les fils de Gad et de Reouven, qui étaient très riches et avaient beaucoup de troupeaux qu'ils chérissaient. Ils s'installèrent de l'autre côté du Jourdain et furent les premiers à être exilés." (Yalkout Chimoni Matot, 85)

Il est clairement expliqué que leur exil précoce était dû à leur attachement excessif à leurs troupeaux. Quel lien cela a-t-il avec le fait de "ne pas venir de D.?"

Les Sages nous enseignent que ce qui est désigné par "ne pas venir de Dieu" est à approfondir. Existe-t-il réellement quelque chose qui ne vienne pas de D. ?

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Est-ce que richesse, force et sagesse ne proviennent pas toutes du Créateur ?

La réponse réside dans l'attitude humaine, sa reconnaissance et la clarté de sa perception de ce qui est reçu de d'Hachem. Toute sagesse, force et richesse viennent de Lui. Cette reconnaissance doit accompagner l'homme en permanence. En l'absence de cette conscience claire, ces dons risquent de lui être retirés.

Les Sages donnent alors des exemples en révélant que Bilâm, malgré la sagesse extraordinaire qui lui fut accordée, ne l'a pas utilisée pour atteindre des sommets, il est resté "Bilâm le méchant" et n'a pas atteint les hauteurs de Moché. En effet, cette sagesse lui fut retirée, faute de reconnaître qu'elle venait de D... Bilâm a commencé à croire que la sagesse lui appartenait, brisant ainsi le lien entre le donneur et le receveur de sagesse : En conséquence, la sagesse lui fut ôtée.

Il en fut de même pour A'hitofel, malgré sa grandeur d'esprit, et pour Kora'h et Haman dans leur richesse, ainsi que pour Chimchon dans sa force. Le même destin a touché les tribus de Reouven, Gad et la demi-tribu de Menaché. Leur manque de reconnaissance continue envers le Créateur a conduit à la perte de leurs dons.

Aussi, pour préserver les dons divins, il est impératif de renforcer notre reconnaissance claire et continue de leur origine divine. La vérité fondamentale est que tout vient d'Hachem.

Puissions-nous être protégés et gardés par Lui, afin que ces bénédictions ne nous soient jamais retirées. Amen

Yonathan Haik

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Matot commence par expliquer les lois du "Neder".
- Les Béné Israël se vengèrent du peuple de Midyan en les exterminant.
- Les tribus de Gad et Réouven proposent de s'installer en terre d'Israël, mais à l'Est du Jourdain. Hachem accepta.
- La Torah détaille ensuite tous les campements des Béné Israël, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à l'arrivée en Israël.
- La Torah délimite la terre d'Israël à partager entre les tribus concernées et nomme un chef de tribu.
- Chaque tribu donnera 4 villes aux Léviim, afin qu'ils soient proches de chaque tribu, facilitant ainsi, le don de la dîme et l'enseignement de la Torah.
- Sur les 48 villes des Léviim, 6 d'entre elles seront des villes de refuge, permettant d'accueillir un tueur involontaire.
- Le livre de Bamidbar se conclut par l'histoire de l'héritage des filles de Tsélof'had.

Enigmes



Enigme 1 :

En étant cassé je suis plus utile que quand je ne le suis pas, qui suis-je ?

Enigme 2 :

Quelles sont les deux lettres qui ne sont pas juxtaposées dans toute le Tanakh ?



La Force d'une parabole

Dans une petite ville française existait une école de grande renommée. En effet, la qualité de son enseignement et l'expertise de sa pédagogie en avaient fait un fleuron dans son domaine. Des experts du monde entier se pressaient pour s'inspirer de ce modèle et ainsi espéraient l'importer chez eux. Durant des décennies, la ville était connue grâce à son célèbre établissement et son aura rayonnait aux quatre coins du globe.

Cependant, une vieille habitude venait ternir cette image. A l'arrière du bâtiment, existait un grand terrain qui, au fil du temps, s'était transformé en décharge publique. Pire encore, certains y déversaient

les eaux usées de leur maison sans se soucier que cela affaiblissait le mur de l'école. Malgré toutes les mises en garde, personne ne prenait vraiment conscience du risque encouru. Chacun se disant que son seau ne causait pas tellement de tort. Et puis un beau jour, un fracas bouleversa la tranquillité des habitants. L'école entière s'était effondrée ! La stupeur était palpable mais elle laissa place progressivement à la tristesse et même à quelques regrets. Bien que les dommages n'étaient que matériels, la perte était immense. Puis le temps passa, mais aucun signe de reconstruction n'apparaissait. Les habitants s'affairaient à différents recours mais rien n'avancait. Certains cherchaient à faire intervenir des contacts haut placés mais sans succès. D'autres tentèrent même d'envalir le site pour tenter une reconstruction forcée. Mais tous se

demandaiient : quand verra-t-on enfin la reconstruction ?! Voyant cela, le maire convoqua une réunion générale et s'adressa aux habitants avec fermeté et une pointe d'ironie: "Vous vous fatiguez à protester et à exiger le début des travaux, mais en parallèle vous continuez à polluer le terrain en y déversant vos eaux usées ! Comment voulez-vous qu'on envisage la reconstruction alors que la cause de la destruction est toujours présente....!"

Ainsi, la Guémara nous enseigne que le Beth Hamidach a été détruit principalement à cause du lachon ara. (Yoma 9b) Le Hafets Haïm nous demande : "Comment prier pour la reconstruction alors que nous n'avons pas résolu LA cause de sa chute..."

Jérémie Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Netanel est un jeune homme qui a une belle petite maison dans un des quartiers les plus recherchés de Yérouchalaïm. Beaucoup de promoteurs immobiliers sont venus le trouver afin de lui proposer une grande somme pour son pavillon, mais en vain, Netanel refuse à chaque fois. Ses voisins, quant à eux, finissent par vendre leur maison, ce qui augmente la pression sur Netanel, car les promoteurs veulent construire un grand immeuble à la place. Mais après plusieurs années, ils finissent par comprendre qu'ils ne le feront jamais changer d'avis et décident donc de commencer les travaux. Évidemment, ceci est très bruyant et Netanel se voit obligé d'aller passer quelque temps chez de la famille. Après plusieurs mois, lorsqu'il apprend que les travaux sont terminés, il regagne enfin sa petite villa qui trône maintenant au milieu de grands immeubles. Cela ne semble pas le déranger, bien au contraire, lui qui aime tellement son quartier, mais il découvre quelque chose qui le contrarie grandement. Pendant son absence, le promoteur Avner a décidé de grignoter une vingtaine de centimètres sur son terrain et d'y construire dessus son immeuble. Évidemment, Netanel ne se laisse pas faire et engage des poursuites. Obligé de reconnaître ses torts, il décide donc de proposer comme dédommagement de lui racheter à prix fort sa parcelle de terrain. Mais Netanel ne voit pas les choses de la sorte, il lui demande de prendre un couteau et à l'image d'un gâteau, de couper la part qui dépasse. Il rajoute que s'ils ne sont pas d'accord pour cela, il se suffira alors d'un seul et unique étage de cet immeuble flamboyant. Avner le regarde avec un rehaussement de sourcils et lui déclare qu'il s'agit d'un dédommagement vraiment exagéré. Il lui dit qu'il devrait se suffire de la valeur de la petite parcelle sans en faire toute une histoire. Mais Netanel ne compte pas se laisser faire et se dit qu'il est dans son droit. Qu'en pensez-vous ?

La Torah (Vayikra 5,23) nous enseigne que le voleur a le devoir de rendre ce qu'il a volé. Cependant, 'Hakhamim, pour laisser la possibilité au voleur de se repentir, ont autorisé qu'il rende la valeur de l'objet volé plutôt que l'objet lui-même lorsque celui-ci a été incorporé à une construction. Par exemple, s'il a volé une poutre et a construit avec sa maison, on lui permettra de restituer la valeur de celle-ci plutôt que de devoir détruire sa maison, d'après la Torah. Cependant, le Beth Yossef nous enseigne que cette Takana (décret) n'a été dite que sur les biens mobiliers et pas dans l'immobilier et ainsi tranche le Rama (H'M 360,1). Il semblerait donc qu'Avner doive rendre la parcelle de terrain à Netanel. Mais heureusement que Rav Zilberstein est là. Il rapporte au nom du Mabit que si le vol a été fait par inadvertance, le voleur ne sera pas obligé de rendre le bien ou terrain en question mais pourra le racheter au prix du marché. Et même si le Michné Laméleh est en désaccord, il y a une règle d'or dans les jugements pécuniers selon laquelle celui auquel on veut faire sortir l'argent pourra arguer que lui pense comme l'avis qui le dédouane. En conclusion, dans notre cas, Avner qui a volé par inadvertance un morceau du terrain de Netanel, pourra déclarer qu'il pense comme l'avis du Mabit qui l'autorise à juste payer le terrain volé et à ne pas restituer la parcelle elle-même. (Tirée du livre Oupiryo Matok, Béréchit, p. 114)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Toute chose qui viendra dans le feu, vous la ferez passer dans le feu, elle sera pure, toutefois, dans les eaux de nidda (eaux d'aspersion), elle sera purifiée, et tout ce qui ne vient pas dans le feu, vous le ferez passer par l'eau » (31/23)

Rachi explique que notre passouk vient nous donner le mode d'emploi pour pouvoir utiliser un ustensile ayant appartenu à un goy. Le processus est en 2 étapes :

1^{ère} étape : « toute chose ... elle sera pure » Il s'agit de la cachérisation de l'ustensile, le principe étant « de la manière que l'ustensile吸be, ainsi il rejette ». Par conséquent, de la façon que le goy l'a utilisé, ainsi on le cachérisera. Si c'est un ustensile qui a été utilisé avec de l'eau bouillante, on le cachérisera donc avec de l'eau bouillante : Aguala. Si c'est un ustensile qui a été utilisé avec le feu, pour rôtir par exemple une broche, un gril, on le cachérisera en le rendant blanc par le feu : Liboun.

2^{ème} étape : « toutefois dans les eaux de nidda (eaux d'aspersion), elle sera purifiée ». La problématique est de savoir que signifie « les eaux de nidda » ?

Rachi donne deux explications : Selon le pchat : « les eaux de nidda », c'est l'eau mélangée avec la cendre de la Para Adouma (vache rousse). Ainsi, cette 2^{ème} étape consiste à purifier un ustensile impur, dû au contact avec un mort, en l'aspergeant avec ces eaux de nidda.

Selon le drach : « les eaux de nidda », c'est un mikvé de 40 séa dans lequel se trempe une femme nidda. Ainsi, cette 2^{ème} étape consiste à faire Tévilat kelim, c'est-à-dire tremper dans un mikvé de 40 séa un ustensile ayant appartenu à un goy même dans le cas où il n'a pas été en contact avec un mort. Ainsi, même après l'avoir cachérisé, la Torah demande de faire Tévilat kelim. Et c'est ainsi que Rachi va expliquer la fin de notre passouk « et tout ce qui ne vient pas dans le feu, vous le ferez passer par l'eau ». C'est-à-dire, un ustensile ayant appartenu à un goy mais ayant été utilisé exclusivement à froid, ne nécessite pas la 1^{ère} étape de cachérisation mais nécessitera de le tremper dans un mikvé car après être sorti de la propriété d'un goy, pour pouvoir rentrer dans la propriété kadouch d'un Israël, cela nécessite de le tremper au mikvé.

Le Ramban demande : 1. Pourquoi le passouk qui me parle de la cachérisation des ustensiles utilisés par le goy à chaud ne me parlerait-il pas de la cachérisation des ustensiles utilisés par le goy à froid, à savoir de bien frotter avec de l'eau pour enlever toute chose interdite qui aurait pu rester collée ? 2. La Guémara (Avoda Zara 75) apprend la source de Tévilat kelim en associant la 1^{ère} étape du passouk où après avoir parlé de la cachérisation d'un ustensile ayant été utilisé à chaud par un goy, le passouk ajoute « elle sera pure ». Cela nous apprend qu'après l'avoir cachérisé par la Agala ou Liboun, il faut le purifier en le trempant au mikvé afin de le rendre pur, avec la 2^{ème} étape du passouk « toutefois dans les eaux de nidda » m'apprenant qu'il faille le tremper dans un mikvé de 40 séa comme pour une femme nidda. Et donc la Guémara ne ramène pas du tout comme source la fin de notre passouk !? Or, selon Rachi, la fin de notre passouk écrit explicitement la Tévilat kelim donc si la Guémara cherche une source, la fin de notre passouk est la manière la plus claire, la plus appropriée et la plus explicite d'apprendre Tévilat kelim, ce serait la meilleure source, d'où la question du Ramban : pourquoi selon

l'explication de Rachi, la Guémara n'a-t-elle pas ramené la fin de notre passouk comme source pour Tévilat kelim?

Le Ramban explique différemment de Rachi :

La 2^{ème} étape parle des ustensiles ayant été en contact avec un mort dont leur purification est l'aspersion avec les eaux nidda, c'est-à-dire comme l'explique le Targoum Onkelos les eaux mélangées avec la cendre de Para Adouma. Et concernant la fin du passouk, pour les ustensiles ayant été utilisés exclusivement à froid, « vous le ferez passer par l'eau » ne signifie pas du tout le fait de les tremper dans un mikvé mais signifie que leur cachérisation passe par l'eau en les frottant pour enlever tout résidu interdit qui aurait pu rester collé. À remarquer que de l'explication du Ramban sur la Torah, il ressort que le Ramban pencherait pour dire que Tévilat kelim est d'ordre rabbinique. Or, sur la Guémara, le Ramban écrit que c'est un décret de la Torah !?

Pour comprendre Rachi, on pourrait proposer trois réponses :

1. La fin du passouk n'est pas assez explicite pour construire dessus la source de Tévilat kelim. En effet, on pourrait expliquer qu'il faille simplement bien nettoyer à l'eau tout résidu interdit qui aurait pu rester collé, comme le Ramban, mais maintenant que l'on a appris du début du passouk que Tévilat kelim existe alors Rachi préfère expliquer ainsi la fin du passouk.

2. On ne peut pas pour un ustensile neuf utiliser la fin du passouk comme source qu'il faille faire Tévilat kelim. En effet, on pourrait faire une distinction entre un ustensile utilisé par un goy même à froid mais finalement bien utilisé par un goy et c'est dans ce cas que la fin du passouk demande de faire Tévilat kelim, avec un ustensile neuf jamais utilisé par un goy et dans ce cas qui a dit qu'il faille faire Tévilat kelim ?! C'est pour cela que la fin de notre passouk ne peut pas être une source pour Tévilat kelim d'un ustensile neuf alors que le début de notre passouk, bien qu'il ait été utilisé à chaud par le goy, puisqu'il faut le cachériser par Agala ou Liboun, c'est tellement puissant que c'est comme si l'ustensile est devenu neuf, c'est pour cela que le début du passouk est une source pour Tévilat kelim d'un ustensile neuf.

3. Ma très chère 'Havrouta m'a éclairé en me montrant que Rachi écrit dans la Guémara (Avoda Zara 75) sur les mots "Tous les ustensiles ont besoin de Tévila" : "Mêmes ceux ayant subi une Agala ou un Liboun". Par ces mots, Rachi explique que la Guémara cherche une source même pour ceux ayant subi une Agala ou un Liboun. Or, la fin de notre passouk, quand bien même elle peut être une source idéale pour les ustensiles en général, elle ne peut pas toutefois être une source pour ceux ayant subi une Agala ou un Liboun car si la Guémara avait ramené la fin du passouk, on aurait dit : les ustensiles ayant appartenu à un goy doivent effectivement être trempés au mikvé mais des ustensiles qui ont subi Agala ou Liboun après être passés par l'eau bouillante ou le feu, inutile de les tremper au mikvé, la Agala ou le Liboun est tellement puissant qu'il n'est plus nécessaire de les tremper au mikvé. C'est pour cela que la Guémara a préféré ramener la source de Tévilat kelim du début du passouk quand bien même c'est moins explicite, mais on gagne qu'on apprend qu'il faille faire Tévilat kelim même pour les ustensiles ayant subi une Agala ou un Liboun.

"Il faut faire Tévilat kelim car l'ustensile est sorti de la touma d'un goy et va rentrer dans la haute kédoucha d'un Israël" (Yéroushalmi 5/15)

Mordekhai Zerbib

Devinettes

sur la paracha
par Michaël Lumbroso

A B C

Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un A, la deuxième par un B, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en français. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot surligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.

- A** Concernant la requête de ces deux tribus, Moché a donné son ..., mais sous condition.
Accord
- B** Après avoir remporté la guerre contre Midyan, la Torah décrit comment s'est effectué **son** partage.
Buitin
- C** Il aurait dû prier pour qu'aucun accident mortel ne se produise lors de son vivant.
le Cohen Gadol
- D** **L'âge** de la majorité religieuse chez les filles.
Douze ans
- E** **La sanction** de celui qui a tué de manière involontaire.
l'Exil
- F** Une brochette ayant servi à cuire un aliment pas Cachère pourra être cachérisée par **cela**.
le Feu
- G** **Cette tribu** et celle de Réouven ont voulu s'installer dans les territoires fraîchement conquis de Si'hon et Og.
Gad
- H** S'il a eu lieu de manière involontaire sans aucune part de négligence, son auteur est complètement exempté.
Homicide
- I** Cette guerre contre Midyan est leur punition pour avoir entraîné le peuple à l'immoralité et à **cela**.
l'idolâtrie
- J** Ce **fleuve** délimite la partie Est de la terre d'Israël.
le Jourdain
- K** Nous aidant à définir la Terre d'Israël, **elles** sont décrites dans la *Paracha de Massé*.
Limites
- L** Complétez le proverbe : "qui ne dit ..., consent".
Mot
- M** Le Mont Hor est un repère pour définir **cette frontière** d'*Erets Israël*.
Nord
- N** La Mer Méditerranée est un repère pour définir **cette frontière** d'*Erets Israël*.
Ouest
- O** Si une fille se trouve sous sa tutelle, **il** a le pouvoir d'entériner ou d'annuler ses vœux.
son père
- P** Le **nombre d'étapes** qu'ont parcourues les *Bné Israël* depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'arrivée au bord du Jourdain.
42 étapes (Quarante-deux)
- Q** Six villes servant à **cela** doivent être désigner pour y accueillir le meurtrier involontaire.
Refuge
- R** Si quelqu'un veut annuler son vœu, il doit faire appel à une **telle personne**, ou se tourner vers trois qui ne le sont pas.
Spécialiste
- S** Elle sera partagée par tirage au sort.
la Terre d'Israël
- T** On apprend ici comment procéder à leur cachérisation, selon le contact qu'ils ont eu avec les aliments interdits.
Utensiles
- U** En en prononçant **un**, on peut rendre un aliment permis, interdit.
un Vœu
- V** Il n'a pas eu d'enfants, il a donc donné son nom aux villages qu'il a conquis.
Yair, fils de Menaché

Matot Massei (325)

Matot

לא יחל דברו מכל הארץ מפני יצשלה (ל. ג.)

« Il ne profanera pas sa parole, tout ce qui sortira de sa bouche, il l'accomplira » (30,3)

Le Hida dit que le souffle que nous expirons en parlant provient de notre âme. C'est pourquoi il nous incombe d'éviter les paroles indignes, car ce faisant, nous gaspillons une partie de notre âme. Cette idée donne une dimension supplémentaire au verset: « **Il ne profanera pas sa parole, tout ce qui sortira de sa bouche, il l'accomplira** », un ange défenseur est créé lorsque nous parlons de manière autorisée (Mitsva) et un ange accusateur est créé par nos paroles impropres interdites par la halakha. Si quelqu'un profane ses paroles et parle mal, alors tout ce qui sort de sa bouche, sera fait, u, ange accusateur sera créé.

**וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֲלֵיכֶם לֹא מְرַחֲצָו מִאֱתָקְכֶם אֲנָשִׁים לְאַבָּא וַיְהִי עַל
מִדְןֵן לְתֵת נִקְמַת יְהוָה בְּמִדְןֵן (לא. ג.)**

« Et Moïse parla ainsi au peuple: Choisissez parmi vous certain nombre pour combattre; ils marcheront contre Midian pour exercer sur lui la vindicte d'Hachem » (31,3)

Le Noam Mégadim explique qu'Israël étant un peuple Saint, il est soumis à une seule règle lorsqu'il part à la guerre. Il doit placer sa confiance en Hachem, seulement en Lui, et non dans les armes, les chevaux ou tout autre élément matériel. Ses yeux doivent être dirigés uniquement vers Hachem. C'est ce que le verset vient signifier par l'expression : « **Choisissez parmi vous** » [Retirez d'entre vous] **des hommes d'armée** » Voulant ainsi suggérer : « **Retirez** » de vos cœurs cette pensée qu'il y a parmi vous des hommes d'armée, et « **Ils marcheront contre Midian** » avec une confiance absolue et exclusive en Hachem ; et dès lors, vous serez, en mesure: « **D'exercer sur lui la vindicte d'Hachem** ». Le Noam Mégadim conclut en disant: Comprend-le bien, et que ces paroles pénètrent dans ton cœur, car ce doit être la même chose dans tous les domaines. Dans chacune de ses voies, l'homme devra avoir l'intelligence de penser et de ressentir de cette manière, et grâce à cela, il bénéficiera d'une délivrance Divine complète.

ירדו חטאתכם אשר תקנazz אתקם (לב. כג.)

« Et sachez combien votre culpabilité vous atteindra ! »

Rav Eliyahou Dessler zatsal donne une explication très forte: Après la mort, nous nous trouverons comme au milieu de notre passé. Si, lors de notre

passage dans ce monde du libre arbitre et de l'action, nous sommes restés attachés à la Torah et aux Mitsvot, notre être se maintiendra alors fermement lié à elles et à celui qui nous en a fait don [Hachem]. Cet état subsistera non pas comme ayant appartenu au passé révolu, mais il demeura au présent. Il en sera de même pour les fautes. Nous aurons alors le sentiment d'encore les perpétrer, tout en sachant le plus clairement possible ce que sont les Mitsvot et les Avérot. Il n'y a pas de repentir plus dououreux. Voilà ce que signifie le verset : « **Et sachez combien votre culpabilité vous atteindra** »

La gravité de faire des Nédarim (vœux)

A moins de vouloir tempérer son penchant, il est interdit de faire un vœu ou un serment, même pour dire la vérité, ainsi, Hachem a ordonné au Bné Israël de prendre garde à leurs paroles de crainte qu'ils ne prononcent facilement un vœu ou un serment. Quiconque viole un vœu en ne l'exécutant pas finira par enfreindre un vœu solennel [prononcé en invoquant le Nom d'Hachem]. Or quiconque profane un vœu solennel est considéré comme ayant nié l'existence de D.; il n'a pas d'expiation possible. Comme il est écrit : « **Hachem ne laissera pas impuni celui qui invoque Son Nom en vain** » (Yitro 20,7) Hachem dit Bné Israël: Ne croyez pas que Je vous interdis de jurer pour accréditer un mensonge. Ne faites pas de serment même de même à propos d'une vérité.

Méam Loez (Matot 30,3)

Massei

וַיַּעֲשֵׂה מִקְבָּרוֹת הַתְּאֻוָה וַיַּקְרֵב בְּחִיאָת (לג. ז.)

« Ils quittèrent Kivrot Hataava et campèrent à Hatsérot»(33, 17)

Rabbi Yitshak de Vorka fait remarquer que ce verset nous enseigne que pour vaincre le yetser arah qui est en nous, il faut toujours se rappeler que ce monde est temporaire, qu'il doit être mis au profit pour préparer notre monde à venir. « **Ils quittèrent Kivrot Hataava** » : Comment peut-on enterrer (*likvor*) son envie (*taava*) et soumettre son yetzer arah ? En se rappelant que ce monde n'est qu'une antichambre devant la maison (monde futur). Le Rabbi de Vorka disait qu'en, ayant cela à l'esprit, nous pouvons vaincre le yetser arah, qui à la venue du Machiah sera égorgé. Alors pourquoi donner de l'importance à une réalité qui n'est pas éternelle à l'inverse d'Hachem ? Nous devons

toujours méditer sur le fait que ce monde est passager et qu'on s'en séparera un jour pour se rendre dans le monde futur qui est éternel, où la seule monnaie en cours proviendra de nos Mitsvot accomplies dans ce monde ci. Par cette réflexion , nous aurons conscience de l'essentiel et on pourra s'écartier et même « enterrer » (likvor) les désirs (taava) et ne pas se laisser distraire.

**וְאֶבְרַתּוּם אָתָּה כָּל מִשְׁלָגְתּוּם וְאָתָּה כָּל צְלָמֵי מִשְׁפְּתָתּוּם תָּאֶבְדֹּו וְאָתָּה כָּל
כְּמֻמּוֹתּוּם פְּשָׁמִידּוּ (לה.ב)**

« Vous chasserez devant vous tous les habitants du pays, vous détruirez tous leurs temples, vous détruirez leurs idoles » (35.52)

Le Hida (*Nahal Kédoumim*) explique ce verset en citant la Guémara (Erouvin 32b) qui dit que si Moché Rabeinou était rentré en terre d'Israël, il aurait annulé le yétzer arah pour l'adoration des idoles. Par conséquent, le Temple n'aurait jamais été détruit et le peuple d'Israël n'aurait jamais connu l'exil. Il cite le **Rama miPano** qui ajoute que si Moché Rabeinou était rentré en terre d'Israël, il aurait emmené le peuple au Gan Eden dans ce monde et nous aurions vécu comme **Adam Harichon** l'a fait lorsqu'il a été créé. Cela signifie que les commandements [de notre verset] de chasser les non-juifs et d'enlever leurs idoles n'auraient pas été nécessaires, car nous n'aurions eu aucun désir de servir des idoles. Nous aurions vécu dans le Gan Eden et tout aurait été facile pour nous. C'est pourquoi Moché Rabeinou a dit : « **Vous traversez le Yarden** » mais pas moi ; c'est pourquoi vous avez besoin de tous ces avertissements pour détruire les idoles. Si j'avais traversé avec vous, vous n'en auriez pas eu besoin.

וַיֵּשֶׁב בָּהּ עַד מוֹת הַכֹּהֵן גָּדוֹל אֲשֶׁר מָשַׁח אָתָּה בְּשָׂמְךָ לְה.כ.ה
« Il restera jusqu'à la mort du Cohen Gadol qui a été oint par l'huile sainte » (35. 25)

Une question se pose: Pourquoi le verset fait dépendre le séjour du meurtrier involontaire dans la ville de refuge de la mort du **Cohen Gadol**. Le **Rambam** , explique en disant qu'on fait dépendre le séjour du meurtrier involontaire dans la ville de refuge de la mort du Cohen Kadol parce que cela peut calmer la colère du vengeur du sang sur la mort de son parent. En effet, il est dans la nature humaine qu'un évènement nouveau et important fasse oublier ce qui est plus ancien. Quand le Cohen Kadol, aimé de tout Israël, vient de mourir, c'est une grande douleur qui fait oublier une douleur plus petite, et le fait que tout le monde souffre est une demi consolation.

**וְאֶת קָעָרִים אֲשֶׁר תַּחֲנוּ לְלוּיִם אֶת שְׁנָת עַרְיוֹן הַמִּקְלָט אֲשֶׁר תַּחֲנוּ לְנָס
שְׁמַה קָרָצָה וְעַלְיכֶם תַּחֲנוּ אַרְכָּבִים יְשָׁפֵים עִיר (לה. 1)**
« Parmi les villes que vous donnerez aux Lévitiques, il y aura les six villes de refuge que vous

accorderez comme [lieu] où le meurtrier pourra fuir. En plus de ces [six villes], vous donnerez quarante-deux villes supplémentaires. » (35,6)
Les six villes de refuge évoquent les six mots du verset : Chéma Israël (chéma Israël, Hachem élokénou, Hachem é'had) ; et le : « en plus de ces six villes », représente les 48 mots du premier paragraphe du Chéma, depuis véaavta jusqu'à ouvichéaréha. Le verset Chéma Israël et le premier paragraphe commençant par véaavta sont « les villes de refuge », où chaque juif peut trouver abri et protection même s'il a fauté. En acceptant le joug de la royauté céleste et de l'amour pour D., il sera sauvé des accusateurs qui le poursuivent.

Halakha : Les lois du Lachon Arah

L'autorisation du Lachon Arah devant trois personnes ne s'applique qu'à celui qui a entendu les propos médisants au moment où ils ont été émis en présence de trois personnes. Mais s'il l'apprend par un tiers qui lui donne l'assurance que le Lachon Arah a été proféré en présence de trois personnes ou plus, il lui interdit de le répéter.

Hafets Haim Abrégé

Diction : La Torah requiert la joie, mais la joie sans Torah n'est rien. Rav Avraham De Sokhotchov

Chabbat Chalom

**יוֹצָא לְאוֹר לְרִפְואָה שְׁלִימָה, בָּרוּךְ יְהוָה שְׁמַעוֹן יִשְׂרָאֵל בֶּן פְּנִינָה,
אַבְרָהָם בֶּן חַנָּה וְחַלְשָׁה, הַדָּסָה אַסְתָּר בַּת וְחַלְשָׁה קְטַי,
פְּטַרְיקִיָּה בֶּן גָּלְדִּיס קָאמְנוֹה, אַבְרָהָם וְפָאֵל בֶּן רְבָקָה, בְּרָתָה
מְסֻעָּוָה בַּת לְאָהָה, מָאֵיר חִיּוֹם בֶּן גְּבִי וּוּירָה, רָאוֹבָן בֶּן אַיזָּא, סְחָא
בְּנִימִין בֶּן קָאָרְבִּין מְרִים, פְּלִיקָס סְעִידָוּן בֶּן אַטוֹ מְסֻעָּוָה, וַיְקָטוּרָה
שְׁוָשָׁנָה בַּת גְּיֹוִס חַנָּה, וְפָאֵל יִהּוָה בֶּן מְלָכָה, שְׁלָמָה בֶּן מְרִים,
שְׁמָחָה גְּיוֹזָה בַת אַלְיאָז, אַבְרָהָם יוֹסֵף בֶּן שְׁרָה לְאָהָה, אַוְרִיאָל נְסִים בֶּן
שְׁלָוָה, אַלְחָנָן בֶּן חַנָּה אַנוּשָׁקָה, מְרִים בֶּן עַזְוָזָה, חַנָּה בַת וְחַלְשָׁה דָוד
בֶּן מְרִים, יְעֵל בֶּן כְּמוֹנָה, חַנָּה בַת צִיפּוֹרָה, יִשְׂרָאֵל יְצָחָק בֶּן
צִיפּוֹרָה. זְיוֹוג הָגוֹן : נָעֵמִי פְּנִינָה בַת טְנִדרִין אַסְתָּר, לְאָהָה בַת רְבָקָה,
אַלְדִּי וְחַלְשָׁה לְמִלְכָה בַת חַשְׁמָה, יוֹסֵף גְּבָרִיאָל בֶּן רְבָקָה, מְרִים בַת
רְבָקָה. הַצְלָחָה לְחַנָּה בַת אַסְתָּר וְלִוְינָתָן מְרֻדְכִּי בֶּן שְׁמָחָה בְּרָכָה
זְרוּעַ שֶׁל קִיּוֹמָא לְלִבְנָה מִלְכָה בַת עַזְוָזָה וְלִיאָוָר עַמִּיחֵי מְרֻדְכִּי בֶּן
גִּיְזָל לְאוֹנִי. לְעִילָּי נְשָׁמָת : גִּינְטָמָה בַת גְּיֹוִי יְעֵל, שְׁלָמָה
בֶּן מְחָה, מְסֻעָּוָה בַת בְּלָח, יוֹסֵף בֶּן מִיכָּה. מְוֹרִיס מָשָׁה בֶּן מְרִים
מְרִים. מָשָׁה בֶּן מְזֹל פּוֹרְטוֹנָה, נְתָנִיאָל אִירָן בֶּן מְרִים יִהּוָה
בֶּן חַנָּה, אַלְיהָוָן בֶּן מְרִים, נִיסִים חִי הַוּרְבָּט בֶּן גְּיָלִי, לִילִיאָן רָוּזָה
בֶּת אַוְתָּה נְגִמָּה.**

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr



Jeudi 19 Tamouz - 5770

בית נאמןCOURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sujets du cours :**Faire attention aux choses qui abiment le corps**

En suivant les paroles de notre maître le Gaon Rabbi Yossef Haïm z'l dans son livre Ben Ich Haï 2 Parachat Pinhas (14-15)

Aliments sous le lit ou sous la table

¹Ben Ich Haï, Parachat Pinhas, Année 2 (Halakha 14) : Il ne faut pas placer un plat ou une boisson sous le lit, car un esprit mauvais y réside, même si ces objets sont couverts par un récipient en métal. Autrement dit, même les boissons en bouteille ne doivent pas être placées sous le lit. Cependant, dans le Shu"t Yabi'a Omer (Vol. 1, Yoreh De'ah, § 9), il est rapporté au nom du Rav Torat Hayim (dans Shavou'ot, page 15b) que cela est vrai, uniquement si l'on dort sur ces objets, mais s'il n'y a pas de sommeil, il est permis. Il est aussi important de faire attention même aux aliments crus. Car bien que la Guémara mentionne des plats (dans Pessahim 112a, où certains Richonim le traduisent ainsi, et c'est aussi le texte de Maran dans Shoul'h'an Aroukh Yoreh De'ah § 116, alinéa 5), certains ont dit que les aliments crus comme le radis et autres sont permis. Cependant, il est écrit au nom du Gaon de Vilna (voir dans Hokhmat Adam, Binat Adam, chapitre sur les interdits et permis, alinéa 63) qu'une fois, il a reçu des radis et a refusé de les manger. Il a dit : "Ces aliments sont sous le lit !" (il ne les avait pas vus, mais il a ressenti par l'inspiration divine qu'ils étaient sous le lit). Ainsi, le Ben Ich Haï est strict même avec les aliments crus. Même en cas de nécessité, il est interdit de les manger, contrairement au Rav Shévout Yaakov (Vol. 2, § 105) qui pense qu'un objet causé par un esprit mauvais ne doit pas être placé sous le lit, mais en cas de nécessité, c'est acceptable. Certains disent que cela concerne uniquement les lits sur lesquels on dort, mais un lit sur lequel on s'assoit pendant les repas n'est pas problématique. Ils avaient

un lit pour manger et un autre pour dormir². Le Rav Torat Hayim dit que même un lit sur lequel on dort est concerné seulement si on y a dormi, mais si on n'y a pas dormi entre-temps, et qu'on a placé puis retiré la nourriture, c'est permis, et a fortiori pour un lit sur lequel on ne dort pas du tout. Il est préférable d'être prudent dans tous les cas. Certains évitent de placer de la nourriture sous la table. La Guémara mentionne un lit, mais certains ajoutent d'autres cas. Ici dans notre ville (Bagdad), les gens ne se méfient pas de cela et placent des choses sous la table ; la table est petite et ils y mettent toutes sortes de choses, des plats et des aliments pour les invités, et ainsi de suite. Ils mettent une partie des choses sous la table, ou, après avoir fini de manger, ils placent les restes sous la table. J'ai écrit à ce sujet dans le livre Rav Pealim (Vol. 2, Yoreh De'ah, § 12).

2. Pourquoi ne dort-on pas immédiatement sur le même lit après avoir mangé ? La Guemara dit (Shabbat 41a) que celui qui a mangé et n'a pas marché quatre coudées est en danger. À l'époque, on mangeait sur les lits, on était toujours allongé pendant les repas. Rachi écrit dans Mégila Esther (1:6) [sur le verset "lits en or et en argent"] : "pour s'asseoir à table". Ce n'était pas pour s'asseoir, mais pour se coucher à table. Il y avait un autre lit pour dormir, afin que la personne se lève et marche quatre coudées. Selon la médecine, il est également connu qu'après avoir mangé, il est nécessaire de marcher. Ce n'est pas suffisant de marcher quatre coudées, il est préférable de marcher un peu plus. On disait en arabe : après le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner, marche. Ne marche pas vite, car c'est dangereux, mais marche lentement, cela aide à digérer la nourriture. Il y a aussi un conseil dans le Kaf HaHaïm (Siman 157, Sif 4), qui est déjà écrit dans les Richonim, d'enlever la ceinture avant de manger. « פת לם ואלה » - "Et je prendrai un morceau de pain" (Béréchit 18:5). Enlever la ceinture avant de manger - התר חורתק קודם אכילה. C'est un acronyme pour "אכלת" (je prendrai) et "פת" (pain) pour éviter les maladies intestinales - פן תבאו לידי חולין מעין מ. Avant de manger, on enlevait la ceinture et après le repas, on la remettait. Ensuite, on marchait un peu. C'est pourquoi il y a deux lits, et un lit sur lequel on s'assoit pendant le repas mais sur lequel on ne dort pas, ne pose pas de problème concernant les aliments sous le lit.

1. Cours donné par Maran Rabbenou (Shalit'a) le jeudi 19 Tamouz 5770 à la synagogue "Ahavat HaTorah – Ish Maçlah" entre Min'ha et Arvit.

Avec quoi se brosser les dents ?

Il y a aussi des avertissements concernant les esprits mauvais, pour ne pas se brosser les dents avec la peau de la canne à sucre, même si elle provient de la canne qui pousse dans l'étang, car elle est affectée par un esprit mauvais. Il y a un doute concernant la peau de la canne après qu'elle ait été transformée en natte. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas la natte, mais auparavant il y avait des nattes sur lesquelles on s'asseyait, et une personne voulait se brosser les dents avec les cannes qui étaient dedans. Aujourd'hui, nous avons des cure-dents très bons, mais il faut être prudent. À l'époque, ces choses n'existaient pas.³

3. Je me souviens d'une année où Pessah tombait un samedi, et dans le journal "Ma'ariv" il y avait des lois pour Pessah. Le Rav Ovadia (Shli"t'a) était déjà le Grand Rabbin et avait écrit des lois. (À l'époque, les gens ne lisraient pas d'autres journaux, il n'y avait pas encore de journaux de qualité. Aujourd'hui, il y a des journaux orthodoxes de qualité, autrefois il n'y avait que le "HaModia" avec des lettres anciennes et fumées. Aujourd'hui, même lui a une qualité et un goût. Si vous écrivez un journal orthodoxe, vous écrivez de la boue ? Si vous écrivez de la boue, ne le faites pas. Mieux vaut ainsi... Le premier à lancer les journaux orthodoxes était le Rebbe de Gur il y a soixante-dix ans. Pour encourager l'éditeur (j'ai oublié son nom), le Rebbe passait en revue tout le journal chaque jour. Il lui disait : aujourd'hui il y a huit fautes. Quelles fautes ? Erreurs de typographie. Ici il manque un "youd", là il manque un "vav". L'éditeur a demandé au Rebbe : pourquoi passez-vous en revue tout cela ? Il lui a répondu : pour t'encourager, c'est comme cela qu'il faut faire. Ainsi, la veille de Pessah 5734, j'étais à l'hôpital, et ils ont apporté ce journal). Le Rav Ovadia y écrivait : après avoir mangé du pain levé le matin du samedi, pour éviter que le pain ne reste entre les dents, prenez même une aiguille pour le nettoyer. Comment cela est-il permis ? Parce qu'un outil dont le travail est interdit pour le besoin du corps est permis. Mais mettre une aiguille dans la bouche ? Oui, car il n'y avait pas d'autre chose. Aujourd'hui, il y a des cure-dents très bons, il n'est pas nécessaire d'utiliser une membrane de roseau, ni de craindre un esprit maléfique, ni rien du tout. Les choses se sont beaucoup améliorées ces dernières années, beaucoup de craintes qui existaient autrefois n'existent presque plus. "Peut-être qu'on va attiser le feu", dans une plaque chauffante il n'y a pas cette crainte [concernant la loi de la veille de Shabbat], et ainsi de suite.

Concernant les objets interdits, si tu as un objet qui n'est pas interdit, ne prends pas un objet interdit [même de manière permise pour les besoins du corps et du lieu]. Celui qui permet cela, demain il permettra de prendre une machine à coudre pour manger dessus... Tu lui diras : mais tu as une table. Il te dira : non, je veux spécifiquement une machine à coudre ! Et il pourrait permettre encore plus, lors de la lecture de la Torah il pourrait prendre un stylo au lieu du doigt. Pourquoi ? Je veux prendre un stylo pour montrer à tout le monde "halakha lema'aseh" que les outils dont le travail est interdit sont permis pour les besoins du corps... On ne fait pas comme ça ! Le Mishnah Berourah interdit (Siman 338, Sif 12). Aussi, le Ktav Sofer interdit (Beit HaShulchan Siman 128, Sif 14). Et l'autorisation n'est pas claire. Le Rambam écrit (Livre des lois de Shabbat, Chapitre 24, Halakha 13) pourquoi il est interdit de déplacer des objets interdits, car peut-être il les utilisera. S'il s'habitue à les déplacer, peut-être il en fera quelque chose. Et si tu permets pour les besoins du corps, et que tu as quelque chose d'autre, alors la crainte se pose encore. Il y a un Rashi explicite qui interdit, mais les obstinés ne veulent pas accepter. Rashi dans Shabbat (122b) dit sur la Mishna qui dit "une aiguille de sacs pour ouvrir la porte". Qu'est-ce que c'est une aiguille de sacs ? Celles qu'on utilise pour les sacs. "Pour ouvrir la porte, si la clé est perdue". Seulement si la clé est perdue. Ils ont dit, non, il a écrit cela comme une manière de

Ail et oignons épluchés ayant passé la nuit

Il est également interdit de manger de l'ail et des oignons qui ont passé une nuit après avoir été épluchés. S'ils ont été épluchés et ont passés la nuit, ils ne doivent pas être mangés, mais il y a des réponses concernant les ails broyés venant de Perse dans le Yabi'a Omer (voir Vol. 2, Yoreh De'ah, § 7, en particulier alinéa 9), et si un peu de peau reste, c'est permis. Ceci est vrai seulement pour eux seuls, mais s'ils sont mélangés avec d'autres aliments, que ce soit en cuisson ou en marinade, même s'ils sont complètement épluchés, c'est permis. Comment en est-on arrivé à cette loi ? Les anciens Ashkénazes avaient une coutume particulière pour encourager l'étude de la Torah chez les jeunes enfants. La veille de la fête de Shavouot, ils prenaient un œuf, le faisaient cuire, l'épluchaient et y écrivaient : ה' אלקים נתן לך « לשון למדים, לדעת לעות את יעד דבר, עיר בבר בבר עיר » - "Hachem, mon Dieu, m'a donné une langue d'enseignant, pour savoir répéter la parole, Il éveillera le matin, Il éveillera mon oreille pour écouter comme des études" (Yécha'ya 50:4). Ensuite, ils écrivaient un autre verset : בטנק תאכל « ומעיך תמלא את המגילה הזאת » - "Dans ton ventre tu mangeras et dans tes entrailles tu rempliras ce rouleau" (Yéhézkel 3:3). On lisait cela à l'enfant, et il répétait comme un perroquet. On lui disait : "Mange cet œuf", il le mangeait et devenait sage⁴. Ils ont demandé au Maharam de Rottenberg (cela apparaît dans les Hagahot Mordekhai, traité Shabbat, chapitre Klal Gadol, § 369) : "Comment donner un œuf épluché à un enfant ? Comment commencer son étude avec un esprit mauvais ?" Il leur a répondu que puisque quelque chose y est écrit, l'encre protège⁵. Nous

parler. Mais plutôt, Rashi aurait dit même si la clé n'est pas perdue, il est permis, pour enseigner la loi au public, prends une aiguille. Mais avec les obstinés, il n'y a pas de débat. S'ils veulent permettre, qu'ils permettent. [Voir aussi Rabbi Yerucham (Nidchei Beit HaLevi, Vol. 16), et prends garde]. Il y avait un fois un érudit (un père en âge et jeune en sagesse...) à Eliyahou Hanavi, il avait un parapluie, et le ventilateur le gênait. Il a pris le parapluie et a déplacé le ventilateur... "Il a fait deux bonnes choses"... "Félicitations". Ceux qui méprisent le Shabbat, le Shabbat les méprisera. Un jour, ils seront haïs de tout le peuple. Ne méprisez pas le Shabbat ! Le Shabbat est au-dessus de toutes nos fantaisies. Il faut garder le Shabbat comme il se doit. Quand il n'y a pas d'autre choix, il n'y a pas d'autre choix. Les sages ont permis pour les besoins du corps quand il n'y a pas d'autre possibilité. Mais quand il y a une autre possibilité, pourquoi choisir l'interdit ? Quel est ton désir pour l'interdit ? Aujourd'hui, nous avons des cure-dents qui sont permis de prime abord, car c'est un outil pour cela.

4. Aujourd'hui, il y a une coutume différente parmi les Ashkénazes. Le jour où ils commencent l'alphabet hébreu, ils apportent le bébé enveloppé pour qu'il ne regarde rien. (C'est ce que Rabbi Nissan zt"l a raconté à mon père). Ils couvrent ses yeux. Ensuite, il y a des lettres Aleph - Beth, et du miel sur chaque lettre. Il lèche le miel. Et après avoir fini les lettres, des bonbons tombent soudainement du ciel. L'enfant demande : Qui a apporté les bonbons ? L'ange les a apportés. Pourquoi l'ange les a-t-il apportés ? Parce que tu as appris Aleph - Beth...

5. Alors leur corps était sain, [et ils pouvaient manger des fruits]. Aujourd'hui, avec la moindre chose, les gens vont chez le médecin. Il y a un homme à Djerba qui, qu'il soit en bonne santé, à l'étranger, le

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

avons donc appris du Maharam de Rottenberg que si quelque chose d'autre est avec l'œuf, cela protège. C'est pourquoi il est dit que si vous avez de l'ail ou des oignons épluchés, mais mélangés avec d'autres aliments, c'est permis. Il est nécessaire d'avertir les habitants de notre ville concernant les ails venant de Perse, qui sont complètement épluchés. Et le Yabi'a Omer a apporté des réponses à ce sujet comme nous l'avons dit.

Aliments sous le lit

Concernant les aliments sous le lit, certains disent que c'est uniquement si c'est directement sur le sol, c'est-à-dire sur la terre battue. Mais si ce n'est pas directement sur le sol, mais sur un sol pavé, c'est permis. Il y a plusieurs points de vue. Ainsi, en cas de grande perte, on permet cela. De même, s'il y a une petite perte, et que des enfants veulent un bonbon ou autre, il y a aussi plusieurs arguments. Tous sont écrits dans Kaf Ha'Hayim, Yoreh De'ah, § 116 (alinéas 40-44). Concernant le livre Kaf Ha'Hayim pour Yoreh De'ah, l'auteur zatzal s'est arrêté en cours, et le Rav Ovadia (que la vie lui soit douce) a complété cela. Si vous avez une boîte sous le lit, selon celui qui dit que le sol concerne uniquement la terre battue, c'est permis. Mais celui qui est strict et interdit même sur un sol pavé, même dans une boîte sous le lit, il sera strict. Idéalement, on doit se méfier de cela. Parfois, il y a un problème, il y a deux lits l'un sur l'autre, et si quelqu'un a de la nourriture dans le lit du dessous, c'est un problème. Il est donc préférable de ne pas mettre de nourriture sur le lit. Que peut-il arriver ? Qu'on lui vole sa nourriture ? Non, ils ne voleront pas, ils voleront juste de l'argent...

Précautions concernant la sueur qui pourrait entrer dans la bouche

[Halakha 15] Il faut faire attention à ce que la sueur de l'homme ne vienne pas dans sa bouche, car elle est comme un poison mortel. D'où vient la sueur ? C'est la saleté dans le corps, qui est évacuée par la sueur. C'est une bonté que le Saint, béni soit-Il, a faite pour l'homme, car tout au long de la journée le corps est plein, et la sueur remplace la saleté, permettant au corps de se rafraîchir. C'est pourquoi il y a beaucoup de sueur en été. Si quelqu'un prend de la sueur dans sa bouche, parfois en embrassant une autre personne, il pourrait recevoir de la sueur, ce qui n'est pas bon. Cependant, la sueur du visage, qui ne nuit pas, est différente, comme le dit le Shakh (Yoreh De'ah § 116, note 2) en citant "Dans la sueur de ton visage, tu

médecin le contrôle et dit : tout est en ordre. Il est proche de quatre-vingt-dix ans et tout va bien, il n'y a aucun problème. Et il est surpris, car il mange de tout - il mange des aliments frits, prend de l'huile, mange des épices, et mange tout... Car Hachem nous a créés en bonne santé, et aujourd'hui les gens se détériorent eux-mêmes. Que peuvent-ils faire ?

mangeras du pain" (Béréchit 3:19). La sueur du visage ne pose aucun problème, on peut manger du pain avec elle. Il est donc important de veiller à ne pas sucer ou lécher la peau de sa propre chair ou celle d'un autre homme, sauf pour le visage, car il pourrait y avoir de la sueur et cela pourrait lui nuire. Il est également déconseillé de placer un fruit ou tout aliment entre son corps et sa chair. De même, il faut veiller à ne pas mettre de l'argent dans sa bouche, ni mettre sa main sous ses aisselles. J'ai vu dans un livre datant d'environ une centaine d'années que les journaux ont rapporté qu'un riche comptait les billets avec sa salive ; il y avait des bactéries, il a été contaminé et est mort. Ils ont alors publié : "Voyez comment un grand riche est mort, comment l'ange de la mort n'a pas craint son argent..." Cela était dû au fait qu'entre les billets se trouvaient toutes sortes de choses. Ensuite, ils ont trouvé une loi explicite interdisant de mettre de l'argent dans sa bouche. Nos sages ont déjà mis en garde que parfois, il peut y avoir des choses dans l'argent, peu importe s'il s'agit de pièces ou de billets. Qui sait si ce billet a été touché par quelqu'un qui a une maladie de peau, et qu'ensuite une maladie peut y être ? Ne touche pas. Il faut toujours faire attention. Les timbres, qui sont collés avec de la salive, sont également à éviter. Quelqu'un a suggéré que la substance utilisée pourrait être interdite ? Mais une personne les lèche seulement, elle ne les avale pas. Aujourd'hui, il y a de meilleurs timbres⁶.

Salive provenant du désir de nourriture

[Halakha 16] Il est dit dans Ketoubot (61a) que si une personne voit de la nourriture et en a envie, et que cela lui provoque de la salive dans la bouche, il ne doit pas avaler cette salive mais la cracher, car elle pourrait lui nuire. On observe cela souvent pendant un jeûne : après le jeûne, quand on voit de la nourriture et qu'on a envie de manger, on ressent de la salive dans la bouche. Ne l'avale pas, mais crache-la ! Dans la Guémara (ibid.), il est raconté qu'un non-juif voulait épouser une femme qui ne le voulait pas. Que fit-il ? Il prit une grenade et la mangea en sa présence. Elle voyait la grenade, avait de la salive et lavalait. Encore de la salive et elle lavalait. Encore de la salive et elle lavalait. Finalement, son visage enflait. Elle se demanda ce qu'elle devait faire. Il lui dit : "Si je te guéris, accepterais-tu de m'épouser ?" Elle accepta. Il apporta à nouveau une grenade et lui dit : "Chaque fois que tu auras de la salive, crache-la." Elle cracha et cracha, et toute la maladie guérit. Alors elle accepta de l'épouser...

6. La raison pour laquelle on évite les pièces de monnaie n'est pas à cause de la crainte qu'on les avale, mais parce qu'il pourrait y avoir eu contact avec un malade de la lèpre ou quelque chose de similaire. Il pourrait y avoir une maladie. Je l'ai vu clairement écrit. Et je crois que même pour les billets, il est explicitement interdit de les mettre dans la bouche. Je vais vérifier cela dans le livre.

Autres précautions

Il est également mentionné dans Shabbat (75b) que si quelqu'un saigne, il doit immédiatement verser le sang dans un trou creusé dans le sol de la cour, car si un chat boit ce sang, cela sera difficile pour le saigneur [pour le saigner]. C'est une chose de nature secrète, pas claire. Pourquoi est-ce important que le chat boive du sang ? Il faut aussi faire attention lorsque l'on utilise des sangsues, etc. Qu'est-ce qu'une sangsue ? Jusqu'à aujourd'hui, il y a des gens qui utilisent des ventouses pour extraire du sang. Et dans la Guémara de Yoma (78b), il est dit qu'on ne doit pas dormir avec des chaussures. Pourquoi ? Parce que les chaussures pressent le pied. Les chaussures anciennes, les "chaussures antiques", pressaient beaucoup le pied. Ce n'est pas bon pour la santé. De plus, il est écrit là-bas que si quelqu'un mange du pain de blé chaud, cela est mauvais pour la fièvre⁷. Si quelqu'un mange

7. J'ai vu à l'étranger un pamphlet d'une personne qui prétend que le blé n'est pas bon, et qu'il est interdit de manger du pain de blé. Il écrit que seulement cinq pour cent des gens sont adaptés pour manger du pain de blé, et tout le monde doit manger du pain d'orge ! Il soutient que la maladie connue aujourd'hui, que Dieu nous préserve, s'est beaucoup répandue parce qu'autrefois les gens étaient pauvres, ils avaient du pain d'orge, du pain de seigle, et d'autres choses. Aujourd'hui, tout le monde est riche, tout le monde mange du pain de blé, et le blé cause des maladies. On lui a posé des questions à partir de la Guemara, et il ne peut pas répondre que la nature a changé ; il a donné des réponses absurdes. La Guemara dans Pessahim (3b)

du pain de blé chaud, ce n'est pas bon pour la santé. Beaucoup disent que parfois on le chauffe sur le gril, et il est très chaud, et on dit : "Ah, ah" et on mange... On pense qu'on fait quelque chose de bien, mais ce n'est pas ainsi. Il faut attendre qu'il refroidisse un peu, alors c'est acceptable. Le Rav dit que très chaud ce n'est pas bon, mais légèrement chaud est permis. Et dans la ville sainte de Jérusalem, ils se méfient même du pain chaud, même s'il n'est pas excessivement chaud. Béni soit le Seigneur pour toujours, amen et amen.

raconte que quelqu'un a été interrogé : comment est le blé cette année, est-il bon ? Il a répondu : les orges sont bonnes. Ils ont dit : imbécile, pourquoi parles-tu des orges ? "Va et annonce aux chevaux et aux ânes". Les orges sont la nourriture des chevaux et des ânes. Pourquoi nous annonces-tu les orges ? Il a répondu : qu'auroit-il pu dire ? S'il disait que le blé n'était pas bon, ce ne serait pas bien, car il est interdit de dire que quelque chose n'est pas bon, il faut utiliser un langage propre. La Guemara a dit qu'il aurait dû dire "le blé de l'année dernière était beau", pour que l'on comprenne que celui de cette année n'est pas bon. Ou bien l'épeautre, etc. Ils lui ont dit : si selon toi, les orges sont la nourriture des gens, pourquoi la Guemara dit-elle "va et annonce aux chevaux et aux ânes" ? Quoi ? 95 % des gens sont des chevaux ? Que t'arrive-t-il ? Il a répondu : non, je vais vous expliquer. Les orges avec leur enveloppe dure ne conviennent pas, il faut les décortiquer. C'est pourquoi quand on a dit des orges, cela s'adapte aux chevaux. Mais ce n'est pas une réponse. Prenons des orges, décortiquons-les, et annonçons aux gens. La réponse simple est qu'à l'époque des sages, la majorité des gens mangeaient du blé et étaient en bonne santé. Aujourd'hui, peut-être que c'est quelque chose d'autre.

CETTE SEMAINE LE COURS EST TRANSMIS PAR LE GAON RABBI LIOR COHEN CHALITA, ROCH YECHIVA « MAOR YOSSEF » - ELAD

Chavoua tov oumevorakh. Puisse le mérite du Saint Or HaHaïm nous protéger, nous et tout Israël, pour annuler tous les décrets sévères et mauvais, pour ramener chez eux tous les captifs en détresse et en otage, les captifs physiques et les captifs spirituels. Avec la permission de Maran Malka - que je mentionne d'abord en son nom - que le Créateur du Monde lui accorde une santé robuste et une grande lumière. Concernant la question de la conscription (l'enrôlement des orthodoxes à l'armée) lorsqu'on a demandé comment agir, Maran Shlita a maintenant ordonné (et il avait déjà exprimé son opinion auparavant) qu'il ne faut pas coopérer. Il ne faut pas répondre à l'ordre de conscription tant qu'ils ne comprennent pas la valeur de la Torah et la puissance de la Torah qui protège le peuple d'Israël. Nous n'avons pas de langage commun avec eux. Par conséquent, nous ne devons pas y aller ni rien faire, jusqu'à ce qu'ils aient pitié de nous du haut des cieux.

Nous voyons que même Balak, lorsqu'il voulait, à Dieu ne plaise, nuire au peuple d'Israël, connaissait la puissance d'Israël - leur pouvoir réside dans leur bouche. Seulement par la puissance de la Torah et

la puissance de la prière. Donc, quand il voulait les combattre, il n'a pas cherché une armée. Au lieu de cela, il a dit : je vais aller vers celui dont le pouvoir réside dans sa bouche. "Il envoya des messagers à Bilaam, fils de Béor, à Petor, qui est sur la rivière" (Bamidbar 22:5). Car Balak le méchant connaissait la puissance du peuple d'Israël. Et comme le prophète nous appelle (Yechaya 41:14) "Ne crains pas, vermisseau de Yaakov". Vermisseau de Yaakov ? ! N'y a-t-il pas de terme plus honorable pour le peuple d'Israël ? Mais nos Sages ont dit (Midrash Shoher Tov, Psalms 22) "De même que le pouvoir du vermisseau réside dans sa bouche, de même Israël, leur pouvoir réside dans leur bouche". Un tel vermisseau, vous le voyez, et vous l'effacez en un instant. Mais quand il entre dans le bois et qu'il ronge et ronge, un si grand arbre peut se désintégrer en quelques instants. Ainsi, la puissance du peuple d'Israël réside dans la Torah. C'est la véritable force du peuple d'Israël.

La Guemara dans le traité Sanhédrin (page 14a) raconte l'histoire de Rabbi Yehouda ben Bava. Lorsque le royaume romain a décreté de ne pas

faire de Semikha, c'est-à-dire de ne pas donner ce titre ancestral à la génération qui le suit, car ainsi ils peuvent juger les affaires d'amendes et sont autorisés à enseigner. Et ce décret était si sévère qu'ils ont dit : celui qui donne la semikha ou qui reçoit ce titre sera tué, et la ville où cela a eu lieu sera détruite. Et si c'était à l'intérieur d'une région, toute la région serait effacée ! Que fit Rabbi Yehouda ben Baba ? Il est allé entre deux régions - entre Ousha et Shfar'am - et là, il remit ce titre à cinq étudiants : Rabbi Meir, Rabbi Shimon, Rabbi Yossi, Rabbi Nehemia et Rabbi Yehouda. Il fit la remise de titre, et tandis qu'ils étaient encore assis là, ils entendaient une légion de Romains, des pas courant. Ils lui dirent : Rabbi, que devons-nous faire ? Il leur dit : vous devez fuir rapidement, courir, sauver vos vies. Vous êtes de jeunes hommes. Quant à lui, il resta devant eux comme une pierre immobile.

Les Romains sont arrivés là-bas et ont vu que "les oiseaux avaient déjà quitté le nid", c'est-à-dire que l'ordination avait eu lieu. Dans leur fureur, ils ont percé Rabbi Yehouda ben Baba de trois cents lances jusqu'à ce que tout son corps devienne comme un tamis. Nous voyons combien les Romains ont investi pour combattre l'ordination. Nous voyons aujourd'hui que si on entend dire qu'il y a un endroit à Gaza où des hauts responsables visitent de temps en temps, alors on concentre le renseignement autour de cet endroit, on sait que c'est la maison d'un tel, là-bas il y a un tunnel de tel autre, ils ont fui ici. Ils savent concentrer le renseignement. À leur époque, tout d'abord, il n'y avait pas toutes les technologies du renseignement. En plus, il n'y avait pas de lieu spécifique où l'ordination devait avoir lieu. Nous avons vu où Rabbi Yehouda ben Baba est allé. Combien de renseignement ils ont dû rassembler pour trouver où avait lieu l'ordination ! Et comment se passe l'ordination ? Avec des trompettes et des cris de shofar ? Rien de tout cela. Les sages s'assoient simplement, l'un remet le titre à l'autre, et l'affaire est close. Pas besoin de beaucoup de participants. Et pourtant, ils ont investi tant d'efforts pour cela. C'est la seule chose pour laquelle ils ont dit que l'ordonné, l'ordonnant, la ville et la région seraient tous détruits. Et nous voyons quelle information ils avaient, seulement six à huit sages se sont assis quelque part. Et pendant la cérémonie, ils sont arrivés. On ne peut pas dire après "l'oiseau du ciel a porté le message" (d'après Kohelete 10:20), mais pendant l'ordination, ils savaient déjà et sont arrivés. Car ils savaient ce qu'est la force du peuple d'Israël, ce que signifie continuer la Torah du peuple d'Israël, ce que cela signifie de construire une nouvelle génération de sages. Ces méchants comprenaient cela, ce que malheureusement "Israël ne sait pas, mon peuple ne comprend pas" (Yechaya 1:3), la puissance de la sainte Torah. Et voyez avec quelle rage ils se sont comportés, lorsqu'ils ont compris que l'ordination avait déjà eu

lieu, trois cents lances ! Ils ne se sont pas contentés de le tuer et c'était fini.

Le livre Ben Yehoyada y écrit qu'il y avait pour eux un certain intérêt pour ce nombre de 300 (ils ne le comprenaient pas, mais la puissance de l'impureté leur a donné précisément ce nombre), mais ce sont des choses d'en haut, ils n'y pensaient pas, ils sont venus dans une rage furieuse pour accomplir cela. Ils ont compris qu'ils devaient concentrer les informations là-bas, pas dans les camps militaires où les soldats s'entraînent, ni rien de tel. Les Romains savaient où se trouvait le centre de pouvoir du peuple d'Israël, et c'est là qu'ils se sont concentrés.

L'Or HaHaïm Hakadosh (dont ce soir est le jour de commémoration) écrit dans la parasha Vayehi, sur le verset : "Il lavera son vêtement dans le vin et son manteau dans le sang des raisins" (Berechit 49:11) ainsi : "Cela s'explique par le fait que pour que le quatrième exil, dans laquelle le grand rédempteur sera révélé, il faut qu'Israël ait la mitzvah de l'étude de la Torah, et sans cela, la venue du messie sera retardée." Pour que nous soyons rachetés, il faut qu'Israël s'occupe de l'étude de la Torah, et sans cela, le messie sera retardé. "Car la force du roi attendu réside dans l'étude de la Torah, dans laquelle Israël doit s'engager avec profondeur." L'étude de la Torah en profondeur signifie des choses dans les profondeurs de la Torah. On ne peut pas dire qu'il suffit que des retraités s'assoient et lisent un peu de Tehillim, et ainsi il y aura de la Torah en Israël. Bien que cela soit très important, pour la rédemption, il faut l'étude approfondie de la Torah, il faut le travail de la Torah, sans cela, rien ne restera. Et ainsi "son vêtement". Qu'est-ce que le vêtement ? C'est un terme pour la royauté (comme il est écrit "apportez un vêtement royal". Esther 6:8). Qu'il soit prêt à le porter, la royauté du roi messie. Mais si le moment de la rédemption arrive et qu'il ne trouve pas de vin, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de Torah parmi nous, la rédemption viendra à travers le joug et la dureté de l'exil que les nations imposeront à Israël. C'est ce qu'il dit "et son manteau dans le sang des raisins". S'il ne trouve pas de vin, il y a une autre manière, à Dieu ne plaise, de rapprocher Israël de leur Père céleste. Puisse-t-il y avoir seulement des voies bonnes de salut et de miracles manifestes. Mais il dit que sinon, à Dieu ne plaise, ce sera "le sang des raisins". Et alors il n'y aura pas de vêtement, mais une couverture légère. Car par les souffrances, les âmes seront purifiées, et les étincelles de sainteté seront clarifiées.

Il écrit ensuite (quand Maran Shlita a vu cela, il a dit : c'est comme des paroles prophétiques !) "Rouge de yeux. Le terme rougeur évoque les jugements sévères, et pourquoi ces jugements viendraient-ils ? À cause du vin. Cela signifie, à cause de ce que les

fils de la Torah ont négligé et fauté en n'étudiant pas. Et, mes entrailles se retournent à cause de ceux qui nous empêchent, nous, les fils de l'iniquité, de nous engager dans la Torah du Dieu vivant, et pour cela, il vengera avec une grande sévérité." L'Or HaHaïm dit : mes entrailles se retournent à cause de ceux qui nous empêchent, les fils de l'iniquité, de nous engager dans la Torah du Dieu vivant. Et combien cela est affligeant lorsque, au sein même d'Israël, on ne comprend pas cette grandeur, combien les fils de la Torah font du bien en s'asseyant et en étudiant. Quand la voix de la Torah résonne dans les halls des yeshivot, cela donne de la force aux soldats qui se sacrifient. En vérité, ils accomplissent un travail sacré avec dévouement, je les vois. Et combien ceux qui sont sur le champ de bataille implorent que nous étudions ! Tous ceux qui parlent ne sont pas ceux qui sont là-bas. L'Or HaHaïm Hakadosh dit : nous voulons la rédemption par le mérite de l'étude de la Torah. Et nous tous appelons ceux qui se préoccupent de la conscription : "Ne touchez pas à mes oints" (Tehilim 105:15). Retirez vos mains des vêtements sacrés de la royauté du Seigneur béni soit-il dans le monde. Ceux qui par leur simple existence montrent la royauté, ce dévouement, la victoire sur les désirs, le travail des vertus. Ce n'est pas seulement la Torah, mais tout un monde de construction de l'homme. Retirez vos mains de ces vêtements sacrés ! Et par cela, vous serez aussi des partenaires. Même si vous n'étudiez pas encore la Torah, vous serez également des partenaires dans l'étude de la Torah des saints fils de la Torah. On me dit : les étudiants des yeshivot ne mettent pas leur vie en danger comme les soldats. Et je leur réponds : il est vrai que s'asseoir dans les halls de la yeshiva n'est pas un danger de mort. Mais est-ce que la principale raison d'être des soldats est de risquer leur vie ou de protéger les vies des habitants ? Et en cela, les étudiants des yeshivot le font bien. Encore une fois, tout cela à côté de l'énorme respect que nous avons pour ces soldats qui sacrifient leur vie et celle de leurs familles, qui sont blessés et tués pour la sanctification du nom, pour la sanctification du peuple d'Israël, et pour la sanctification de la terre d'Israël. Mais souvenons-nous que ce que font les étudiants des yeshivot pour protéger les soldats et tout Israël est très grand ! Une famille non définie comme "religieuse" est venue à ma yeshiva pour discuter d'un certain sujet, et c'était pendant le seder (le cours). Et je les ai vus regarder à droite et à gauche et me dire : c'est eux que vous voulez enrôler ? Regardez comme ils sont plongés dans la Torah. Il faut amener ici les juges de la Cour suprême pour qu'ils voient ce que sont de véritables étudiants de la Torah... Cette mélodie ne peut et ne doit pas être interrompue !

Nous avons mentionné les paroles de l'Or HaHaïm Hakadosh. Alors, disons quelque chose qu'il a dit sur la parasha de cette semaine. Bilaam se lève le matin,

"il sella son ânesse et partit avec les princes de Moab. La colère de Dieu s'enflamma parce qu'il partait" (Bamidbar 22:21-22), et alors l'ange se dressa comme un adversaire sur le chemin "et il montait son ânesse et ses deux serviteurs étaient avec lui". L'Or HaHaïm Hakadosh pose la question suivante : quand ces deux serviteurs sont-ils arrivés ? Sont-ils soudain apparus du sol après que l'ange soit arrivé ? Dès le début du voyage, il aurait dû être écrit : "il sella son ânesse et partit avec les princes de Moav, et ses deux serviteurs étaient avec lui". Pourquoi le verset attend-il pour mentionner "et ses deux serviteurs étaient avec lui" seulement lorsqu'il était en route, après avoir mentionné que l'ange venait lui barrer le chemin ?

L'Or HaHaïm Hakadosh explique quelque chose de merveilleux. La Guemara dans le traité Berakhot (page 43b) dit que lorsqu'une personne marche seule dans des lieux déserts, des démons peuvent l'attaquer. Si deux personnes marchent ensemble, dit la Guemara, le démon ne les attaque pas, mais il apparaît à eux. C'est une expérience désagréable. Si trois personnes marchent ensemble, le démon ne les attaque pas et ne se montre pas à eux. L'Or HaHaïm dit que c'est ce que le verset veut dire : "L'ange de Dieu se dressa sur le chemin pour s'opposer à lui". Pourquoi ne l'a-t-il pas attaqué et ne s'est-il pas montré à lui ? Parce qu'"il montait son ânesse et ses deux serviteurs étaient avec lui" – ils étaient trois ensemble, et donc il ne les a pas attaqués et ne s'est pas montré à eux. C'est ce que dit l'Or HaHaïm Hakadosh.

Nous avons mentionné ce verset "et ses deux serviteurs étaient avec lui", alors disons une autre idée sur ce verset que nous avons mentionné.

Cela a été rassemblé à partir de plusieurs livres. La Mishnah dans Avot (chapitre 5, Mishnah 19) dit : quelle est la différence entre les disciples d'Avraham notre père et les disciples de Bilaam le méchant ? Les disciples d'Avraham notre père ont une âme humble, un bon œil et un esprit modeste. Tandis que les disciples de Bilaam le méchant ont une âme large, un mauvais œil et un esprit hautain. "Cela en face de cela, Dieu a fait" (Kohelete 7:14). Les mots âme, œil et esprit forment l'acronyme "na'ar" (jeune homme). Il y a un bon jeune homme et un mauvais jeune homme. Aussi, concernant Avraham notre père, il est écrit (Berechit 22:3) : "ses deux jeunes hommes étaient עינָא-with lui". Et concernant Bilaam, il est également écrit "et ses deux jeunes hommes étaient עינָא-with lui". (Pour se rappeler où il est écrit "עינָא-with lui" et où il est écrit "עינָא-à lui", il y a un moyen mnémotechnique : Avraham commence par un 'Aleph', ce qui correspond à "עינָא" (avec lui). Tandis que Bilaam contient la lettre 'Ayin', ce qui correspond à "עינָא" (à lui)). Cela signifie quels pouvoirs chacun a emporté avec lui. Avraham notre père "ses deux jeunes hommes étaient avec lui". Avraham avait le visage d'un homme, et avec

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

lui, il a pris "אתו ושבוי נעריו" deux jeunes hommes étaient avec lui", les initiales forment l'acronyme שור (taureau), ארי (aigle), אריה (lion), formant ensemble les quatre visages du char céleste. Et Bilaam le méchant impur, qu'a-t-il pris avec lui ? "ושבוי נעריו עמו" Ses deux jeunes hommes à lui". Ce sont trois forces d'impureté: נחש (serpent), שורף (serpent brûlant), עקרב (scorpion), formant l'acronyme de "שניהם נעריו עמו" (ses deux jeunes hommes à lui). Chacun emporte avec lui l'équipement qui lui convient... "Chaque oiseau niche avec ses semblables" (Bava Kama 92b). La Torah vient te dire : sache, ce n'est pas qu'Avraham notre père avait naturellement une âme humble et un bon œil, non ! Avraham aussi avait "ses deux jeunes hommes", et Bilaam avait aussi la possibilité de surmonter et de travailler sur ses qualités. Chacun a ces deux forces. Il peut travailler et développer de bonnes qualités, ou, Dieu préserve, descendre aux enfers. Avraham notre père est également parti avec ses deux jeunes hommes, mais il a choisi le bon jeune homme. Tandis que Bilaam, non seulement il n'a pas choisi le bon jeune homme, mais de plus, à force de corrompre ses qualités, il considérait les bonnes qualités comme des obstacles à la progression. Malheureusement, on peut parfois entendre des gens dire : si tu es trop bon, tu ne pourras jamais avancer nulle part. Pour atteindre le sommet, il faut avoir certains "vitamines". Si tu fais preuve de pitié pour celui-ci et d'attention pour celui-là, tu n'avanceras pas, non, c'est le contraire ! Et c'est pourquoi "l'ange de l'Éternel se dressa sur le chemin pour lui barrer la route". Quel était l'adversaire de Bilaam ? Ces trois qualités, une âme humble, un bon œil et un esprit modeste. Les initiales de , טוביה (humble, bon, modeste) forment "Satan". C'était cela pour Balaam. Et c'est une leçon de morale, chacun de nous a les capacités d'être bon, de travailler sur ses qualités, de les améliorer, de les corriger, ou, Dieu préserve, le contraire.

Je me souviens dans mon enfance, j'ai vu une légende sur un grand-père qui marchait avec son petit-fils près d'un lac. Ils sont sortis se promener un peu. Soudain, ils ont vu un loup courir de l'autre côté du lac. Ce grand-père a dit à son petit-fils : tu sais, mon cher petit-fils, ce loup me rappelle quelque chose. Je vais t'apprendre une leçon importante. Chacun de nous a deux loups. Il y a le loup bon qui aime donner, avoir pitié, dire la vérité, offrir. Et il y a le loup mauvais qui aime dévorer, griffer, mentir, prendre, haïr. Et ils sont constamment en conflit l'un contre l'autre. Tu sais, mon petit-fils, toi aussi, tu as ce conflit à l'intérieur de toi. Et le jeune garçon, emporté par l'histoire, a demandé à son grand-père : et lequel des deux loups gagne finalement ? Le grand-père le regarda avec ses yeux bienveillants et lui répondit : mon cher enfant, le loup que tu nourris, c'est celui qui gagnera à la fin ! Le jeune homme que nous renforçons, ce sera celui qui

gagnera. Le bon jeune homme est l'un des disciples d'Abraham notre père.

Disons encore une chose au sujet du Or Hahaim Hakadosh. Bilaam dit : "Je le vois, mais pas maintenant ; je le contemple, mais il n'est pas proche. Une étoile sortira de Yaakov, un sceptre s'élèvera d'Israël" (Bamidbar 24:17). Le rabbi dit qu'il y a "je le vois" et "je le contemple", apparemment ce sont deux mots synonymes. Mais il est bien connu d'après le Malbim (c'est sa méthode d'interprétation de la Bible, et il y a aussi un livre "HaCarmel" qui explique les différences) qu'il n'y a pas deux mots synonymes qui signifient exactement la même chose. C'est une grande sagesse. Et le Malbim dit : je prends la responsabilité de ce que je dis ! Vérifiez-moi dans toute la Bible. Alors l'Or HaChaim Hakadosh dit : "Je le vois" (אראנו) c'est pour une vision de près, et "je le contemple" (אשרנו) c'est pour une vision de loin. (Et le Malbim a aussi écrit cela). Bilaam parle de deux périodes de rédemption. La Guemara dans le traité de Sanhédrin (98a) dit sur le verset (Isaïe 60:22) "Moi, l'Éternel, je hâterai cela en son temps" - s'ils ne sont pas méritants, en son temps ; s'ils sont méritants, je le hâterai. Il y a un moment où c'est le temps final, la rédemption viendra certainement. Et il y a un moment de hâte. Dit l'Abarbanel, il y a un moment où la rédemption n'est pas encore appropriée, elle ne viendra pas, même si le peuple d'Israël fait toutes les bonnes actions. Et il y a les années messianiques "deux mille ans de Machiah" (Sanhédrin 97a) qui est un temps où nous pouvons hâter la rédemption. "S'ils sont méritants, je le hâterai". Bilaam dit - "Je le vois, mais pas maintenant", je regarde le moment de "je hâterai" le plus tôt possible, et ce n'est pas maintenant. Ce n'est pas si loin, mais ce n'est pas maintenant. Tandis que "je le contemple" - sur le moment de "en son temps" - "et il n'est pas proche", c'est encore loin. L'Or Hahaim Hakadosh dit à son époque : voici, nous sommes au début du sixième siècle du sixième millénaire, et nous ne sommes toujours pas sauvés. Que dirait-il aujourd'hui ?!

"Une étoile sortira de Yaakov" correspond à la forme de rédemption de je hâterai. Comme la Guemara dit là-bas, une fois il est écrit que "ton roi vient à toi, humble et monté sur un âne" (Zekharia 9:9), et une autre fois il est écrit qu'il viendra sur les nuées - "et voici, avec les nuées du ciel" (Daniel 7:13). Alors comment viendra-t-il ? Dit la Guemara, s'ils sont méritants, il viendra sur les nuées, c'est "une étoile sortira de Yaakov" - avec une puissance céleste. S'ils ne sont pas méritants - humble et monté sur un âne. C'est "un sceptre s'élèvera d'Israël" - nous devrons nous-mêmes nous lever, envoyer des troupes là-bas, combattre, nous lever de notre propre initiative jusqu'à ce que le roi Machiah se lève parmi nous.

Cette semaine, nous commençons également les jours de Bein HaMetzaram. Il faut se rappeler de ces jours. Des jours destinés et spéciaux pour l'attente de la rédemption. Si toute l'année nous devons nous souvenir de la rédemption et de la Shekhina (Présence Divine) qui se trouve dans la poussière, en ces jours-là, à plus forte raison. Le Choulhan Aroukh mentionne (section 551, paragraphe 16) qu'il y en avait qui avaient l'habitude de jeûner pendant les trois semaines. Jeûner le jour bien sûr, et manger la nuit. Et le She'iltot Leket rapporte au nom de Rav Saadia Gaon que Daniel jeûnait ainsi pendant les trois semaines. La Guemara dans Megillah (5b) rapporte que Rabbi voulait annuler le jeûne de Tisha BeAv mais nos sages n'étaient pas d'accord avec lui. Et la Guemara explique immédiatement qu'il ne voulait pas vraiment annuler Tisha BeAv, mais

"Puisque le jeûne a été repoussé, il est repoussé." - si c'est repoussé, c'est repoussé. C'est terminé. Et le Hatam Sofer (dans la partie Ora'h Hayyim, siman 33, et dans ses commentaires sur le traité Meguila là-bas) dit, nous savons qu'au même jour de la semaine où tombe le 9 Av, tombe également le 17 Tammuz, avec trois semaines entre les deux (sauf si nous disons qu'en fonction de la vision de la lune, il peut y avoir un changement, mais ce qui est accepté chez nous, c'est que cela tombe toujours le même jour). Si c'est ainsi, pourquoi Rabbi voulait-il annuler uniquement le 9 Av, pourquoi n'a-t-il pas voulu annuler le 17 Tammuz auparavant ? Et s'il voulait l'annuler, la discussion aurait eu lieu à ce moment-là. Et déjà ils ne l'auraient pas approuvé, cela n'aurait pas atteint le 9 Av.

Il y a une réponse de l'Or Samea'h (chapitre 5 des lois du jeûne, halakha 6) basée sur les paroles du Mabit (Kiryat Sefer). Le Chabbat, il est interdit de jeûner, nous avons la mitsva de délectation du Chabbat, "et tu appelleras le Chabbat délice". Et le Mabit dit, quand une personne qui jeûne le Chabbat annule-t-elle le commandement de la Torah ? Seulement quand elle jeûne nuit et jour, mais si elle mange la nuit et jeûne ensuite le jour, elle n'annule pas la délectation du Chabbat, car elle a déjà eu du plaisir la veille du Chabbat, et le Chabbat est déjà entré. Nous savons qu'en judaïsme, le jour commence par la nuit. Donc, si quelqu'un mange la nuit et ensuite jeûne le jour, il n'a pas annulé la mitsva de délectation du Chabbat de la Torah. Seulement d'après les rabbins, il ne l'a pas fait. C'est pourquoi le 17 Tammuz, où nous mangeons la nuit, et seulement le jour nous ne mangeons pas. Donc, le report au dimanche, puisque l'on ne peut pas jeûner le 17 Tammuz le Chabbat, il n'y a pas d'interdiction de la Torah, car selon la Torah, vous pouvez jeûner, il n'y a pas de problème, mangez la nuit et jeûnez le matin, alors le report du Chabbat n'est pas un vrai report, car ce n'est pas complètement annulé, et c'est pourquoi Rabbi l'a laissé. En revanche,

le 9 Av, où nous jeûnons nuit et jour, il est impossible de jeûner le Chabbat, car cela équivaut à annuler un commandement de la Torah. Donc, le report ici est un report puissant, donc "puisque'il a été repoussé, il est repoussé".

Le Hatam Sofer propose une autre réponse, selon la coutume rapportée par le Choulhan Aroukh, que certains jeûnent tous les jours, du 17 Tamouz au 9 Av. Que dis-tu ? Le 17 Tamouz est reporté du Chabbat au dimanche ? Ce n'est pas reporté ! Car même le dimanche, on jeûne. Le 9 Av, c'est terminé, il n'y a plus de jeûnes après. Et donc, explique le Hatam Sofer, c'est pourquoi Rabbi ne voulait pas annuler le 17 Tamouz reporté. Et le Hatam Sofer lui-même, dans sa jeunesse, jeûnait, comme cela est attesté (voir le livre des coutumes du Hatam Sofer), plus tard il a cessé, mais dans sa jeunesse, c'est ce qu'il faisait, il jeûnait tous les jours des trois semaines. En pratique, le Birké Yossef a déjà écrit (là-bas, siman 7) que l'on ne jeûne pas. En particulier, ceux qui étudient la Torah, et aussi ceux qui sont salariés et travaillent pour d'autres ne peuvent pas faire preuve de piété aux dépens de quelqu'un d'autre. Nous investirons ces forces du jeûne et de cette abstinence dans un plus grand effort d'étude de la Torah et un plus grand labeur dans la Torah. Mais ces jours-là, ce sont des jours destinés à ressentir davantage la peine de la destruction.

Nous commençons les jours de "Ben Hametsarim" le 17 Tamouz, qui est le jour où les tables de la Loi ont été brisées, la ville a été brisée, et plus encore. La Guemara dans le traité Ta'anit (page 26a) le rapporte. Dans le premier Temple, le verset dit (Yrmiya 39:2) que la ville a été percée le neuvième du mois (aussi en Tamouz. Et voir Tosfot dans Roch Hachana page 18b). Et dans le second Temple, la ville a été brisée le 17 du mois. Cette guerre de Titus pour conquérir Jérusalem n'était pas facile. Il y avait à Jérusalem des guerriers vaillants qui se battaient jusqu'au dernier moment. Il est rapporté dans les livres que même après que la ville ait été vaincue, les Romains se sentaient déjà en sécurité, et Israël a brûlé vingt et un mille soldats romains ! Tout était déjà conquis, que restait-il ? Tout était entre leurs mains ? Mais ils étaient des combattants vaillants. Et pourtant, Rabbi Yohanan ben Zakkai, avant tout, avant même que Titus n'arrive, alors que c'était Vespasien son père. Rabbi Yohanan ben Zakkai a dit : Nous devons nous rendre ! Et c'est encore un message pour le sujet dans lequel nous nous trouvons, "dans la parasha de la semaine". Rabbi Yohanan ben Zakkai a vu que naturellement il y avait des guerriers, des forts, et qu'il y avait de la nourriture pour de longues années à l'intérieur de Jérusalem. Les Romains étaient assis dehors, ils se desséchaient là-bas, et Jérusalem pouvait survivre ! Naturellement, il n'aurait pas été nécessaire de se rendre, il y avait de la force en Israël. Car ils attrapaient les balistes que

MAYAN HAIM

edition

MATOT MASSEI

SAMEDI

28 TAMOUZ 5784

3 AOÛT 2024

entrée chabbath :

de 19h53 à 21h09 selon votre communauté

sortie chabbath : 22h22

AHARON ET LE BETH HAMIQDACH: LA TRANSCENDANCE INCARNÉE

Rav Elie LELLOUCHE

«VaYa’hanou ‘Al HaYarden MiBeth HaYechimot ‘Ad Avel HaChittim Bé’Arvit Moav-Ils campèrent sur les rives du Jourdain, depuis Beth HaYechimot jusqu’à Avel HaChittim dans les plaines de Moav» (Bamidbar 33,49).

C'est par ces mots que s'achève l'énumération des quarante-deux étapes que firent les Béné Israël depuis la Sortie d'Égypte jusqu'aux confins de la Terre d'Israël. Pour le Kéli Yaqr cette précision délimitant l'étendue du campement des Béné Israël entre Beth HaYechimot et Avel HaChittim lors de leur dernière étape dans les plaines de Moav, renferme une allusion relative à la mort de Aharon mentionnée par le Texte sacré quelques versets auparavant. La Guémara (Roch HaChana 18b) rapporte l'enseignement de Nos Sages selon lequel la mort des Tsadiqim est comparable à l'incendie qui détruisit le Beth HaMiqdach: «Chéqoula Mitat HaTsadiqim KiSrèfat Beth Éloqénou». Beth HaYechimot renvoie à la destruction du Beth HaMiqdach. Ce terme, en effet, évoque l'idée de Chémama; désolation. Le terme Chittim accolé au mot Avel, le deuil en hébreu, fait écho quant à lui au deuil lié à la mort des Justes. En effet Chittim, synonyme du mot Érez, désigne le cèdre, arbre majestueux auquel sont comparés les Tsadiqim. Or ces deux événements, la destruction du Beth HaMiqdach et la mort du Juste, s'agissant de la mort de Aharon HaCohen, se sont produits le même mois.

Étonnamment, d'ailleurs, Aharon est le seul des personnages de la Torah dont la date précise du départ de ce monde est mentionnée explicitement: «VaYa’al Aharon HaCohen El Hor HaHar ‘Al Pi HaShem VaYamot Cham BiChnat Ha’Arba’im LéTset Béné Israël MéÉrets Mitsrayim Ba’Hodech Ha’Hamichi BéÉ’had La’Hodech-Aharon HaCohen monta vers Hor HaHar sur l'ordre de HaShem. Il y mourut la quarantième année après le départ des Béné Israël du pays d'Égypte au cinquième mois, le premier jour du mois» (Bamidbar 33,38). Cette singularité tient au mois de sa mort. Le cinquième mois, le mois de Av, est le mois où moururent chaque année durant trente-huit ans quinze mille hommes de la génération du désert. Cette mort programmée, le neuf du mois de Av, découlait du châtiment que HaShem avait infligé à cette génération à la suite de l'épisode tragique des explorateurs. Si le jour de la mort de Aharon ce même mois de Av n'avait pas été précisé par la Torah, on aurait pu croire que celle-ci, liée également à la faute des explorateurs, avait

- | | |
|-----------|---|
| 01 | Aharon et le Beth HAmiqdach : la transcendance incarnée
Elie LELLOUCHE |
| 02 | Une alliance de dépassement
Haïm SAMAMA |
| 03 | La Torah de Moché
Michaël SOSKIN |
| 04 | La tolérance et ses limites
Yo'hanan NATANSON |

eu lieu le jour de Tich'a BéAv. C'est pourquoi la Torah "s'est empressée" de mentionner la date exacte de son départ de ce monde afin d'éviter cette confusion.

Au-delà de cette nécessaire précision, la concomitance entre la mort de Aharon HaCohen et la destruction du Beth HaMiqdach recèle un enseignement profond. S'inscrivant dans le parallèle établi par la Guémara du traité Roch HaChana entre ces deux événements, cette concomitance permet de mesurer l'ampleur de ce que représente le Temple pour le peuple d'Israël. Loin d'être un simple édifice fait de bois et de pierre, le Beth HaMiqdach, à l'instar des Tsadiqim, est doté d'une âme sublime interpellant la conscience juive tout comme les Justes. Rabbi Moché Isserles, le Rama, rapporte à ce sujet dans son Séfer Torat Ha’Olah, l'anecdote suivante. Présent à Jérusalem lors de la destruction du Beth HaMiqdach, le philosophe Platon rencontra le prophète Yrméyahou pleurant près des ruines de l'édifice. Platon s'étonna du fait que celui qui lui avait été présenté comme le plus grand Sage d'Israël pût pleurer une construction qui somme toute se résumait à l'assemblage de bois et de pierre. En guise de réponse Yrméyahou lui proposa de débattre de questions philosophiques. À l'issue du débat, stupéfait par l'intelligence prodigieuse de son interlocuteur et ébloui par sa profondeur d'analyse, Platon lui demanda d'où lui venait une telle science. Yrméyahou lui répondit qu'elle provenait de "cet assemblage de bois et de pierre" qu'il pleurait.

La mort de Aharon le jour de Roch 'Hodech Av, neuf jours avant la date anniversaire de la destruction du Beth HaMiqdach sonne comme un rappel affectant le cœur du peuple juif. Comme le souligne le Kéli Yaqr, le 'Hourban HaBayit porte d'abord le marque de l'éloignement de la dimension spirituelle constituant le fondement de l'identité juive. Aharon incarne, par le biais de la 'Avodat HaMiqdach, du service du Temple, le symbole de cette dimension spirituelle. Sa stature d'homme qui recherchait la paix et qui s'employait à mettre en valeur les qualités de ses contemporains (confer Avot 1,12) conférait au service des sacrifices une portée qui exaltait le peuple d'Israël. En perdant le même mois son premier Cohen Gadol et le Beth HaMiqdach le peuple juif est appelé à repenser sa raison d'être spirituelle et le sens de sa présence sur la terre de ses ancêtres. C'est cet examen de conscience qui lui ouvrira les portes d'une Délivrance tant attendue.

UNE ALLIANCE DE DÉPASSEMENT

Haïm SAMAMA

Depuis la nuit des temps, l'homme s'efforce de donner un sens à son existence et ainsi d'apaiser son esprit toujours en quête de compréhension de la vie.

À travers cette étude, nous allons aborder un commandement central dans la Torah qui nous permettra d'entrevoir une réponse à la question précédente, telle que le peuple juif l'a toujours vécue.

Cette Mitsva est la Brit Mila.

Dans le traité Nedarim (31 b) plusieurs sages énumèrent l'importance de ce commandement.

Rabbi Yichmaël nous enseigne que la mitsva de Mila à une grandeur particulière puisqu'elle est mentionnée à treize reprises dans la Torah à propos de Avraham dans le sefer Béreshit et qu'il y a là une indication voulue par D. pour sceller ainsi treize alliances à celui qui respecte ce commandement.

À ce sujet, le Sfat Emet fait remarquer que les treize alliances liées à la Mila lient l'Homme aux treize attributs de D. de miséricorde.

Ainsi, les alliances mentionnées influent et poussent l'Homme à se parfaire selon l'image de D.

Rabbi Yossi nous enseigne quant à lui que la Mitsva de Mila revêt une grandeur particulière puisqu'elle repousse le Chabbat.

Rabbi propose une approche différente et nous apprend que Avraham n'a été appelé « entier » qu'une fois qu'il eut accompli la mitsva de Brit Mila.

Approfondissons ce dernier enseignement pour comprendre en quoi ce commandement a permis à Avraham d'accéder à un nouveau statut auprès de D.

Rav nous enseigne au nom de Rav Yehouda dans la suite du traité Nedarim (32 a) :

Lorsque D. a enjoint à Avraham de « le suivre et d'être intègre (tamim) », celui-ci a pris peur et s'est questionné « Si D. m'ordonne d'être intègre, cela signifie-t-il qu'il y a des manquements dans mon service actuel à Son égard ? »

Dès l'instant où D. lui a répondu « Et Je t'accorderai une alliance entre toi et Moi » l'esprit de Avraham s'est apaisé et il a compris que son service était valorisé par D.

Dans la continuité de cet échange, D. dit à Avraham « Sors à l'extérieur et observe les étoiles, ta descendance sera aussi nombreuse que celles-ci »

Le talmud explique ainsi l'échange entre D. et Avraham :

Avraham persuadé de sa destinée voyait à travers l'astrologie qu'il n'aurait pas d'enfants.

À quoi D. rétorqua : « Sors de ta vision et entrevois la possibilité de l'impossible, car il n'y a pas de destinée (pas de déterminisme astral) pour le peuple juif »

Rachi (Rabbi Chlomo Ben Itshak 1040-1105) nous explique que le changement de nom de Avram en Avraham, ainsi que celui de sa femme Sarai en Sarah

leur a également permis de changer de destinée.

Le Maharcha (Rabbi Shmuel Eidels 1555-1631) précise avec les éléments que nous avons développés que le changement de nom du couple Avraham et Sarah ainsi que la Mitsva de Brit Mila de Avraham leur a permis de modifier leur avenir.

Ainsi, grâce à ces actions, Avraham et Sarah ont mérité de donner naissance à Yits'haq.

Cependant, la question demeure :

En quoi ces initiatives leur ont-elles permis de changer leur destinée et par conséquent changer le cours de l'histoire.

Le Sefer Ha'hinoukh explique le principe mentionné plus haut « Il n'a pas de destinée pour Israël » en s'attardant sur le mot Israël.

En effet, ce nom a été donné par D. au patriarche Ya'aqov après son combat remporté face à l'ange de 'Essaw.

D. a ainsi valorisé Ya'aqov avec ce nouveau nom « Israël » pour le récompenser de sa victoire devant cet ange.

La symbolique ici est que puisqu'a priori, un homme ne peut pas remporter un combat face à un ange, le dépassement des lois naturelles permis à Ya'aqov lui a conféré une nouvelle dimension, d'une puissance hors normes, au-dessus de la nature environnante.

Cette notion nous apporte une nouvelle lumière sur la question précédente et nous offre une explication insolite.

Avraham, à travers le respect du commandement de la Brit Mila a changé d'envergure et ce dépassement de soi lui a octroyé le privilège de changer sa destinée.

Avec cette idée, nous pouvons réaliser à quel point le surpassement de sa propre personne, de ses intérêts et de son moi propre transcendent notre existence et nous mènent vers de magnifiques perspectives que nous n'aurions pas imaginées dans nos rêves les plus fous.

Notre Paracha s'ouvre avec les lois des Nedarim (vœux contraignants), introduites par le verset suivant : « Moché parla aux chefs des Tribus des enfants d'Israël, en disant : voici la chose [zé hadavar] qu'a ordonnée Hachem » (Bamidbar 30,2). Rachi commente :

Moché a prophétisé par la formule « Ainsi a dit [ko amar] Hachem : à minuit ... (cf. Chemot 11,4) », et les autres prophètes prophétisent aussi avec la formule « Ainsi a dit Hachem ». Mais Moché les a dépassés en cela qu'il prophétise de surcroît par la formule : « Voici la chose [zé hadavar] ».

Le mot « ko » en hébreu, que nous traduisons par « ainsi », exprime la ressemblance, l'approximation, tandis que « zé » est un démonstratif qui pointe vers la chose elle-même. Moché Rabbénou a donc accès à une prophétie plus claire que celle de tous les autres prophètes. Nos Sages (Yebamot 49b) donnent l'image de la différence entre voir à travers une lentille transparente (aspaklaria méira) ou bien légèrement trouble.

Cette différence de nature au sein de la prophétie est tellement importante que le Rambam, dans ses treize principes de foi, en distingue deux : l'idée même de la prophétie d'une part, et d'autre part la primauté de la prophétie de Moché sur toutes les autres. Dans son Michné Tora (Hil. Yessodé HaTorah 7), il cite d'autres différences entre ces deux types de prophétie. Par exemple, « tous les prophètes ne reçoivent leur prophétie que la nuit, en rêve, ou bien dans la journée mais après avoir été plongés dans une torpeur (...). Et lorsqu'ils prophétisent, leurs membres tremblent et la force de leur corps diminue (...) pour que leur esprit soit libre de comprendre ce qui leur est présenté. » Tandis que Moché « prophétise en étant éveillé et en se tenant debout », sans être dans un état de transe et d'agitation, comme en témoigne l'image qu'en donne la Torah : « comme un homme parlerait à son prochain » (Chemot 33, 11).

Il ressort de ces descriptions que chez tous les prophètes – sauf Moché, le corps, avec ses désirs, fait écran et empêche une réception limpide de la parole divine. Il doit donc être en quelque sorte anesthésié, diminué, pour laisser place à la prophétie, et même comme cela, nos Sages affirment que « deux prophètes n'expriment pas leur prophétie de la même manière » (Sanhedrin 89a), c'est-à-dire que leur personnalité intervient nécessairement dans la manière dont ils traduisent ce qu'ils reçoivent. Le Emet LeYa'aqov explique que c'est la raison pour laquelle c'est ici, au moment où la Torah présente les Nedarim qui permettent à tout un chacun de s'imposer un commandement personnel, qui sera contraignant pour lui, elle nous rassure aussi sur le fait que les six-cent treize commandements de la Torah sont la pure Volonté divine, sans une once de rajout ou de déformation mosaïque, puisque Moché en avait une perception limpide de type « zé hadavar », voici la chose.

On comprend désormais pourquoi la primauté de la prophétie de Moché fait l'objet d'un principe de foi distinct chez le Rambam : la Torah nous ayant été transmise par Moché, il est primordial de comprendre qu'il s'est fait entièrement transparent pour laisser

place à la parole divine. C'est d'ailleurs bien parce qu'il est « le plus humble parmi tous les hommes » (Bamidbar 12, 3) qu'il a été choisi pour recevoir la Torah et l'enseigner au peuple d'Israël. La Guémara ('Houlin 89a) affirme que son humilité dépassait celle d'Avraham qui avait déclaré « je ne suis que poussière et cendre » (Berechit 18, 27), car lui déclara : « et nous, que sommes-nous ? » (Chemot 16, 7). C'est cette capacité à s'effacer entièrement qui garantit que le message est authentique, alors que chez toute autre personne en qui il reste ne serait-ce qu'une once d'ego, d'intérêt particulier ou même de vision personnelle des choses, il aurait nécessairement été altéré.

Mais à y regarder plus profondément, il y a une forme de paradoxe. Car en s'effaçant intégralement, Moché Rabbénou permet que la Torah passe... par sa propre personne ! Alors que pour pouvoir voir, les autres prophètes doivent être endormis, éteints en quelque sorte, Moché – précisément parce que sa personne n'a aucune épaisseur et n'oppose aucune résistance, est éveillé et se tient debout lorsqu'il prophétise ! La Torah parle dans sa bouche, à lui ! Au point qu'elle est appelée à de nombreuses reprises dans le Tanakh « Torat Moché », la Torah de Moché ! Pas bien sûr parce qu'il l'a façonnée, mais au contraire parce qu'il s'est lui-même hissé à son niveau. Tel un réceptacle sans bords, il a en quelque sorte fusionné avec elle.

Si nous appelons Moché « Rabbénou » – notre Maître, c'est que son exemple, bien qu'inatteignable, doit nous inspirer. C'est ainsi que l'on doit procéder pour étudier la Torah honnêtement, comme le disent nos Sages (Berakhot 43b) : « les paroles de Torah ne peuvent se réaliser que chez une personne qui se tue pour elle ». Il ne s'agit évidemment pas de se supprimer physiquement mais bien d'effacer son ego devant la Torah pour espérer la comprendre authentiquement. Mais comprenons bien que ce travail est, paradoxalement, hautement personnel. C'est ce que souligne Rava (Avoda Zara 19a) lorsqu'il analyse le premier des Psaumes : « au départ la Torah est appelée au nom du Saint béni soit-Il, mais ensuite elle prend le nom [de celui qui l'étudie], comme le dit le verset «Seulement, son objectif est la Torah de Hachem – et c'est sa Torah [à lui] qu'il méditera jour et nuit » (Tehilim 1,2).

Comment comprendre ce paradoxe ? D'abord, au sens simple, parce que cet effort d'annulation de soi demande d'être aux prises avec soi-même, au plus près de sa personne, de la connaître sans la subir, de la maîtriser. Mais aussi, plus profondément, car ce travail nous permet de hisser notre personne, de lui donner de la hauteur. Nos Sages, constatant que le Aron (l'arche qui contenait les tables de la Loi dans le désert et qui devait être portée sur les épaules des Léviim) était, d'après les instructions données pour sa construction, physiquement importante, affirment (Sota 35a) : « Le Aron porte ceux qui le portent ». Ceux qui s'abaissent sous la Torah (seul moyen de la recevoir) peuvent ainsi se fondre avec elle et s'en trouver portés, élevés.

« Parlez aux enfants d'Israël en ces termes : Comme vous allez passer le Jourdain pour atteindre le pays de Kena'an, quand vous aurez chassé devant vous tous les habitants de ce pays, vous anéantirez tous leurs symboles, toutes leurs idoles de métal, et ruinerez tous leurs hauts-lieux. Vous conquerez ainsi le pays et vous vous y établirez; car c'est à vous que je le donne à titre de possession. [...] Or, si vous ne dépossédez pas à votre profit tous les habitants de ce pays, ceux que vous aurez épargnés seront comme des épines dans vos yeux et comme des aiguillons à vos flancs : ils vous harcèleront sur le territoire que vous occuperez »

Bamidbar 33, 51-55

Dans une première lecture de ces versets, on pense aux récits qui forment le livre des Juges (Shoftim), où se trouve consigné le malheureux accomplissement de cette prophétie. Les Bnei Yisrael ne parviennent pas àachever la tâche d'expulser les habitants de la Terre. Les vestiges de ces nations idolâtres deviennent une cause permanente de difficultés de toutes sortes, et conduisent inexorablement à la perte de la Terre.

En dépit de ses fortes résonances contemporaines, cette lecture n'est pas exacte. Le danger de permettre une coexistence avec les restes des sept nations impies ne résidait pas dans ce qu'elles auraient pu nous faire, mais dans une tolérance mal fondée de notre part. Une telle tolérance, enseigne le Rav Shimshon Raphael Hirsch (1808-1888), n'a pas sa place dans une nation de Torah.

« Vous posséderez (véhorashtem, vous vous approprierez votre yerousha, votre héritage) et vous y résiderez (vishavtem) » (ibid, 33,53)

Quelle est la différence entre posséder et résider ? La Torah nous dit que notre possession sera hésitante et précaire, tant que nous n'aurons pas fait du pays un lieu de résidence convenable. En d'autres termes, la possession dont parle la Torah, c'est la préparation spirituelle du pays, pour qu'une nation de Torah puisse y vivre conformément à la Loi divine (ce qui permet au Rabbinat de rendre véhorashtem par « vous conquerez »)

Lorsque la Torah exige de bannir toute trace d'idolâtrie, c'est en tant que condition préalable à une résidence. Cette condition est si importante que sa réalisation ne peut être différée : impossible d'emménager tant que la maison n'a pas été dûment nettoyée !

Le poids de ce message est tel que la Torah nous l'adresse à trois reprises. Après la faute du veau, la force des arguments de Moshé évite la destruction du peuple. Mieux encore, Ha Qadosh Baroukh Hou renouvelle la promesse de la possession du pays (Shemot 34,11). C'est à ce moment précis, alors que les ravages de l'idolâtrie sont encore frais dans les mémoires, que Hashem ordonne la destruction de toute trace de 'avodah zara lors de la conquête. Trente-huit années plus tard, alors que les Bnei Yisrael sont sur le point de prendre possession du pays, Hashem renouvelle Sa directive dans notre Parasha.

La troisième occurrence de la mitsva intervient dans des circonstances particulièrement dramatiques : « Or, les Cohanim portant l'arche étaient restés au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que fût accompli tout ce que Hashem avait fait dire au peuple par Yehoshou'a, et selon ce que Moshé avait recommandé à Yéhoshou'a. » (Yéhoshou'a 4,10).

Nos Sages de mémoire bénie se posent la question de savoir quelle était la teneur du discours que « Hashem avait fait dire à

Yéhoshou'a ». Rashi, citant Sota 34a, répond : "Si vous voulez passer le Yardén à pied sec, vous le passerez, mais à cette condition-là [détruire toute trace d'idolâtrie] ! Sinon les eaux vous engloutiront." De fait, Yéhoshou'a leur a parlé alors qu'ils se trouvaient encore dans le Yardén » (Rashi sur Bamidbar 33,51)

Yéhoshou'a avait choisi son moment ! Les Bnei Yisrael savaient qu'ils avaient échappé de peu à la noyade, grâce à l'intervention miraculeuse de Hashem. Pleins de gratitude pour le simple fait d'être encore en vie, ils pouvaient se représenter un avenir serein dans le pays. C'est alors qu'une nouvelle fois, Yéhoshou'a leur rappelle l'injonction d'anéantir toute 'avodah zara.

'Avodah zara s'oppose à tout ce sur ce qui fait le fondement notre sainte Torah. Elle est la base d'où découle toute inconduite, d'où toute transgression devient permise. Elle est ce qui ramène l'homme à la dimension matérielle de son existence, le libère d'y donner libre cours, et lui permet d'ignorer l'appel à la Qédousha, à la sainteté, qui est le fondement du service divin : « Soyez saints pour moi, car Je suis saint, Moi Hashem, et Je vous ai séparés d'avec les peuples pour que vous soyez à Moi » ! (Bamidbar 20,26)

Ceci entendu, on peut tout de même se demander en quoi il serait si grave d'attendre un tant soit peu pour éradiquer tous les artefacts liés à l'idolâtrie. N'y a-t-il pas de tâches plus urgentes ?

Les versets nous fournissent l'explication simple : « ceux que vous aurez épargnés seront comme des épines dans vos yeux et comme des aiguillons à vos flancs. » Si vous négligez cette mission sainte, ils « seront comme des épines dans vos yeux », obscurcissant votre vision des abominations qu'ils pratiquent. Si vous en aviez une vision claire, jamais vous ne les toléreriez. Mais si vous ne pouvez voir leurs comportements avec lucidité, votre détermination à détruire l'idolâtrie s'affaiblira.

La manière dont ils servent leurs divinités est totalement incompatible avec votre mission sur cette terre, en tant que « goy qadosh » (peuple saint). Si vous ne pouvez vous acquitter de cette mission, c'est la relation unique qui vous lie au Créateur qui se trouve compromise, 'has veShalom. L'action de la Providence et la protection qui s'y attache sont mises en danger.

Nous sommes (et devons être) capables de tolérance dans beaucoup de situations, mais non lorsque nous sommes confrontés à une idéologie qui s'oppose frontalement à la Volonté de Dieu exprimée dans Sa Torah.

Voilà le véritable danger. Les accommodements avec l'idolâtrie sont un renoncement à notre engagement vis-à-vis de Hashem, Qui dès lors ne serait plus en mesure de nous accorder Sa protection, 'has veShalom. Sans cette protection, il va de soi que nous n'aurions aucune chance de subsister face à nos nombreux et puissants ennemis !

Le Sefer Shoftim rapporte en effet le récit de l'effondrement, dont les idolâtres que nous avions négligé de bannir furent l'instrument. Mais ils ne furent que l'origine visible de nos tribulations. Notre véritable problème, c'était l'insuffisance de notre résolution à détruire ce qui aurait dû être détruit, notre tolérance de ce qui n'aurait pas dû être toléré.

D'après un maamar du Rav Its'hak Adlerstein (Torah.org)

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN



Parachat Mattot-Massé

d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

אלה מסע בני ישראל אשר יצאו מארץ מצרים ... (במדבר: לג, א)

Voici les déplacements des Béné Israël qui sortirent d'Egypte ...

La Hassidoute explique que les déplacements des Béné Israël dans le désert font allusion aux exils qu'ils traverseront tout au long des générations, et grâce à toutes les étapes de leurs voyages dans le désert, ils recevront la force de supporter les exils futurs quelles que soient leurs situations.

Nous sommes actuellement dans les trois semaines (**בין המצרים**) entre le 17 tamouz et Ticha Béav, durant lesquelles nous nous endeuillons sur la destruction du temple. Le saint Maguid de Mezeritch ramène à propos du verset : « **כל רצפיק השיגוה בין המצרים** » *Tous ceux qui te poursuivent t'atteignent dans les endroits étroits* » (Lamentations 1,3), "ceux qui te poursuivent" sont les mêmes lettres que "זך ויה" (qui poursuit Dieu) autrement dit **tout celui qui poursuit et cherche à s'attacher à Hachem**, "peut se rapprocher de Lui" **בין המצרים** *durant les trois semaines*.

En fait, à l'époque du Temple, la présence divine résidait parmi les Béné Israël, et chaque juif ressentait clairement dans son cœur l'amour d'Hachem, et avait le désir de Le servir. Mais depuis sa destruction, les Béné Israël se retrouvent dans l'obscurité de l'exil, et le plus souvent, ne ressentent ni désir ni volonté de Le servir. Il faudra donc faire des efforts pour accomplir la Torah et les commandements sans réel enthousiasme, et en particulier dans cette période où le Temple fut détruit et depuis, les juifs se sentent coupés d'Hakadoch Baroukh Hou.

Malgré tout, si on investit toutes nos forces pour Le servir au cours de cette période, alors il sera possible de se rapprocher d'autant plus de Lui, car les efforts qui sont faits en dépit du manque de désir et de volonté, Lui procurent un énorme plaisir, et c'est pourquoi le Maguid de Mezeritch nous dit que celui qui cherche la proximité de Dieu peut la trouver durant ces trois semaines, car Le servir dans la contrainte procure une grande joie à Hachem, et nous rapproche de Lui.

C'est la raison pour laquelle nous lisons en cette période la paracha de Massé afin que chacun sache que grâce aux pérégrinations des Béné Israël dans le désert, chaque juif a reçu la force de tenir durant les exils. Et tous ces efforts éveilleront la miséricorde divine pour nous délivrer vite, amen.



Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.
Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:
<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



MATOT-MASSEÏ

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

A près toutes ces années pérégrination dans le désert, et aux portes de leur entrée en Israël voici comment les tribus de Gad et Réouven s'adresseront à Moché Rabénou : « Ils s'avancèrent vers lui, ils dirent : Des enclos [pour] menu bétail nous construirons pour notre bétail, ici, et »des villes pour nos jeunes enfants. » (Bamidbar 32;16)

Rachi nous explique qu'ils avaient plus d'égards pour leur argent que pour leur progéniture, car ils ont parlé de leur bétail avant de parler de leurs enfants. Moché leur a dit : « Vous n'auriez pas dû agir ainsi ! Faites de l'essentiel ce qui est essentiel et de l'accessoire ce qui est accessoire ! Commencez par construire des villes pour vos enfants, et ensuite des enclos pour vos troupeaux ! » (verset 24) (Midrach Tan'houma).

Comment les hommes des tribus de Gad et Réouven ont-ils pu réagir ainsi et faire primer leur moyen de subsistance face leurs responsabilités éducatives ? Cette question est récidiviste à chaque génération. Elle se pose souvent chez les familles ayant l'intention de venir s'installer en Erets Israël.

A l'époque, les tribus de Gad et Réouven, voyant que la manne, nourriture miraculeuse, prenait fin en entrant en Erets Israël , ils conclurent qu'il fallait désormais s'investir plus pour gagner leur vie, et cela au dé-



COMBIEN COÛTE L'ARGENT QUE L'ON VA GAGNER ?

triment d'autres priorités.

De nos jours, la montée en Erets Israël, est aussi pour certain la fin de la manne tricolore, allocations familiales, sécu, mutuelle...il va falloir s'investir plus dans le travail pour vivre en Israël, quitte à laisser femmes et enfants, et déroger à un bien-être spirituel.

Chacun de nous doit s'interroger : faut-il concentrer plus d'efforts sur la parnassa ou sur l'éducation de nos enfants ?

Faut-il faire primer l'avenir professionnel de nos enfants ou leur avenir spirituel ? Faut-il monter en Israël coûte que coûte ?

Le travail tout comme l'étude de la Torah sont deux éléments essentiels de la vie. Ils nous ont été donnés par Dieu pour nous rapprocher de Lui. Leur nécessité et leur interdépendance se retrouvent dans la Michna, la Guémara et jusqu'à la Halakha.

La Michna Pirkei Avot (2;2) nous dit: «Raban Gamliel, fils de Rabbi Yéhouda Hanassi dit : « L'étude de la Torah assortie d'un travail est salutaire, car l'effort pour les deux fait oublier la faute. Toute étude de la Torah qui n'est pas assortie d'un travail finit par être annihiliée et entraîne la faute. ». Suite p3



Autour de la table de Chabat

Ray David Gold

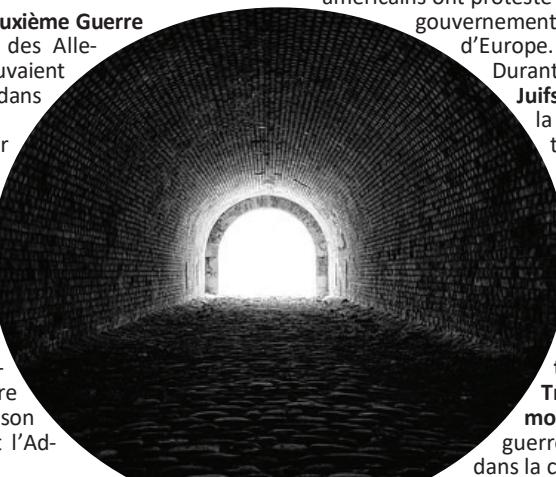
Cette semaine, j'ai choisi cette histoire véridique (tirée du feuillet « Pini Emin Hemed »). Le sujet n'est pas directement lié avec notre Paracha mais avec notre période : les 3 semaines de deuils « Bein Hametsarim ».

Notre sippour se déroule au plus noir de la Deuxième Guerre mondiale en Slovaquie. Ce pays était allié des Allemands et persécutait tous les Juifs qui se trouvaient sur le territoire en les renvoyant en Pologne dans les camps nazis.

A l'époque, les Juifs de Pologne tentaient leur chance pour passer en Slovaquie qui était « moins dangereux » afin de rejoindre la Hongrie plus au sud qui restait encore un havre de paix, pour peu de temps, par rapport au reste de l'Europe. Là-bas, le rav Eliézer Landau avait réussi à fuir la Pologne et se cachait avec sa famille dans la capitale de la Slovaquie, Presbourg.

De plus il avait aussi réussi à faire fuir de nombreux Juifs de l'enfer polonais et entre autre l'Admour de Belz, rabbi Aharon Rokéah et son frère l'Admour de Biélograde dont le fils est l'Admour actuel de la Hassidout Belz.

Dans la capitale slovaque, Eliézer Landau rencontra le rav Dov Weisman Zatsal qui l'aida et le mit en contact avec un passeur qui devait le conduire en Hongrie. Parmi la communauté religieuse d'Europe centrale, le rav Weisman a été un homme qui a beaucoup œuvré pour aider ses frères. Il s'occupait d'une organisation secrète afin de faire passer, entre autre, des informations sur l'existence



NOIR C'EST NOIR, IL Y A DE L'ESPOIR

des camps de concentrations vers le monde libre dans l'espoir de soulever les opinions publiques en diffusant des témoignages auprès des autorités américaines et anglaises d'ailleurs, durant la guerre, 500 Rabanim américains ont protesté à Washington contre la « non implication » du gouvernement pour la sauvegarde des communautés juives d'Europe.

Durant toutes ces années, il a sauvé près de 8000 Juifs en les aidants à passer vers la Hongrie et par la suite Erets Israël. Il avait même fait des tractations avec les allemands afin de payer une rançon pour le million de Juifs résidant en Hongrie et Slovaquie en 1944. Cependant ce sont les grandes organisations sionistes laïques qui ne virent pas d'un bon œil son travail et firent capoter son projet car ils considéraient que ce qui se passait pour les Juifs en Europe ne les concernaient pas et que cet argent serait plus utile à l'implantation d'un Etat juif...

Très lourdes responsabilités qu'endosse le monde sioniste laïc américain durant la dernière guerre... (Quand feront-ils leur mea-culpa?). Comme dans la capitale de la Slovaquie la police était féroce, la famille partit à pieds, de nuit avec le passeur afin de rejoindre une plus petite ville : Liér. Là-bas certainement c'était plus facile de prendre le train. Mais en arrivant dans la petite gare, le passeur vit rouge, devant lui : la police slovaque patrouillait dans tous les recoins de la gare à la recherche de Juifs pour les renvoyer en Pologne. Suite p3



« Toutefois, l'or et l'argent, le cuivre, le fer, l'étain et le plomb ; tout ce qui supporte le feu, vous le passerez par le feu et il sera pur, après avoir été purifié par l'eau lustrale ; et tout ce qui ne va pas au feu, vous le passerez par l'eau. » Bamidbar (31 ; 22-23)

Ces versets nous enseignent les principes des lois de « cachérisation » des ustensiles de cuisine. Celui qui a été utilisé pour rôtir devra être brûlé et celui qui a été utilisé pour faire bouillir devra être ébouillanté. De la même manière qu'il a été souillé, l'ustensile sera cachérisé. Par la suite il sera trempé au mikvé afin d'être purifié.

De ce principe, le Rav Moché Feinstein Zatsal nous transmet une règle fondamentale en matière de Téchouva : De la même manière qu'un ustensile souillé pourra être cachérisé et purifié, de la même manière pourra-t-on procéder ainsi pour un homme.

Voilà une bonne nouvelle pour chacun d'entre nous ! A quelques semaines du mois de Elloul, mois propice à la Téchouva. Mais comment s'effectue au juste cette Téchouva ?

Prenons l'exemple d'une personne qui, durant sa jeunesse, a été absorbée par le petit écran, ou a vibré au son des rythmes Disco, Rock ou Rap.

Comment va-t-elle pouvoir s'en défaire ? Pourra-t-elle se détacher réellement de son passé, partie intégrante de son être ? Comment va-t-elle pouvoir se « cachériser », afin de devenir un ustensile cacher, réceptacle de la Torah ?

C'est justement ce que vient nous enseigner notre Paracha, ce qui est rentré par le feu devra sortir par le feu ! Ce qui signifie dans le cas de notre exemple, que le même feu, le même enthousiasme qui a fait pénétrer en nous ces mélodies nous entraînant à chanter et danser, devra être utilisé pour les en faire sortir.



C'est l'enthousiasme de la Kédoucha qui déracinera l'enthousiasme de la Touma. C'est cette force d'égale intensité et opposée qui nous « cachérisera ».

Tout cet engouement que nous avons eu pour un match de foot, un roman, la mode, etc, devra désormais être mis au service de la Torah. Toutefois, une seconde condition est nécessaire pour le bon déroulement de l'opération.

Rachi nous précise qu'avant toute cachérisation d'un ustensile, il sera indispensable d'en gratter et éliminer la rouille qui pourrait s'y trouver, afin que celui-ci retrouve son état naturel, le métal. La rouille demeurée sur l'ustensile annulerait donc le processus de cachérisation.

Eh bien il en est de même si de la rouille se trouve « en nous », nos efforts de cachérisation ne pourront alors pas aboutir !

La Guémara ('Hagigga 15b) nous rapporte l'histoire de Elisha Ben Abouya, le maître de Rabbi Méir. Sa sagesse, sa sagacité, son érudition était si grandes que les Sages d'Israël se flattaien de compter un tel élément dans leurs rangs. Seulement voilà, un air de mélodie

grecque ne quittait jamais ses lèvres et il cachait des livres de poésies grecques hérétiques dans sa chambre. Déchiré entre ces deux cultures, Elisha Ben Abouya devint A'her (ce qui signifie l'Autre) et fut exclu par ses Pères.

Le mal et le bien ou la Kédoucha et la Touma sont des forces qui ne peuvent cohabiter ensemble. La Téchouva exige de nous, simplement, de regretter le mal que nous avons fait, de le réparer, de demander pardon et de nous engager à ne plus recommencer.

La volonté et l'engagement pour le Bien doivent être sincères, entiers, et non formulés du bout des lèvres. Enfin, rompre véritablement et totalement avec nos actions et comportements passés sera possible, et indispensable, pour devenir un nouvel être.

Avez-vous une bonne assurance pour vos vacances?

j'assure!

Allodons

Assurez les vacances de ceux qui n'en ont pas



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Un jour, les responsables d'une communauté se rendirent chez leur Rav Imré Haïm de Vijnits (zatsa'l) afin de s'entretenir de certains problèmes liés à l'éducation. A la fin de la rencontre, ils décidèrent d'organiser une sorte de gala au profit des institutions. Toutefois, le Rav les mit en garde et exigea que la soirée ne soit pas mélangée, c'est-à-dire qu'une séparation soit prévue entre les hommes et les femmes afin que toutes les règles de Tsniot soient respectées à la lettre ! Après quelques temps, les responsables se rendirent compte que la soirée serait certainement un fiasco. Ils allèrent voir le Rav et lui expliquèrent qu'ils vivaient dans une nouvelle génération et que s'il ne renonçait pas à certains points liés à la pudeur, entre autre la Me'hitsa (séparation entre les hommes et les femmes) il n'aurait pas grand monde à sa soirée. Le Rav eut un large sourire et répondit : « La génération est peut-être nouvelle mais le phénomène, lui, ne l'est pas. La Torah a déjà fait allusion à ces choses-là ! Lorsque Moché demanda au peuple d'apporter des dons pour la construction du michkane (Temple portatif), il arriva finalement que des hommes et des femmes apportèrent leurs dons ensemble, sans distinction entre eux. Moché demanda alors au peuple de ne plus rien apporter, comme le verset en fait allusion : « que les hommes et les femmes ne préparent plus de matériaux pour la contribution des choses saintes. » Et que se passa-t-il : le peuple s'abstint de faire des offrandes. Peut-être, penserez-vous, qu'à cause de cela ils ne purent pas récolter suffisamment ! Le verset suivant nous révèle alors : « les matériaux suffisent,...et il en resta » (Chemot 36-7). Cela vient nous enseigner que bien que les règles de pudeur furent respectées, ils récoltèrent largement ce qu'il fallait. Hachem aide ceux qui marchent dans ses voies de façon intégrale !

Ne vous inquiétez pas, nous ne serons pas lésés par le fait d'avoir respecté les règles de Tsniot ! Au contraire... » (Mayan Hachavoua).

LA GRANDE RÉCOLTE



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

PLACEZ
VOTRE
DÉDICACE

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Nilauf que Tu réalisas chaque jour envers

La réussite spirituelle et matérielle de Raphael ben Simha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël à travers le monde

La guérison complète et rapide de Sarah bat Rivka parmi les malades de peuple d'Israël



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékaï Bismuth

COMBIEN COÛTE L'ARGENT QUE L'ON VA GAGNER ? (suite)

Rabénou Ovadia Barténoura explique : « Si on dit que l'homme doit être constamment plongé dans l'étude de la Torah et que la fatigue ainsi causée lui fera oublier la faute, en quoi le travail est-il nécessaire ? C'est pourquoi il était nécessaire d'ajouter que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finira par s'annuler. En effet, personne ne peut vivre sans subsistance ; sinon, l'homme en viendrait à voler et oublierait son étude. »

Le Choul'hán Aroukh (Oráh Haím 156,1) consigne la loi par cette Michna (Beth Yossef) : « Après la prière du matin puis l'étude au Beth Hamidrach, il faut vaquer aux occupations matérielles du gagne-pain. Car toute étude de la Torah non accompagnée de travail finit par s'effilocher, disparaître et entraîner la faute. Car la pauvreté amènera l'homme à transgresser la Volonté divine. Cependant, on veillera bien à faire de l'étude le centre de sa vie, et de son travail l'occupation secondaire ; de cette façon, l'un comme l'autre réussira. »

Mais qu'en est-il de ceux qui étudient toute la journée sans travailler ? Le Biour Halakha explique que cette règle n'est valable que pour la communauté dans son ensemble, mais qu'à toutes les époques il existe des êtres d'exception qui se livrent entièrement à l'étude de la Torah.

Et dans le Séfer Hamikna il est écrit : « Apparemment, cela ne contredit pas l'enseignement de Rabban Gamliel, expliquer plus haut. En effet, un Talmid 'Hakham qui fait de l'étude de la Torah son métier, qui est animé d'un désir puissant de progresser dans les voies d'Hachem, qui ne s'en détache ni jour ni nuit, et qui met sa confiance en Lui pour qu'il lui procure ses moyens de subsistance, alors Hachem y pourvoira. »

Le Michna Broura (156§1), explique que l'on doit travailler uniquement pour les besoins de sa subsistance. Le 'Hafets Haím écrit à ce sujet (Chem Olam-hézkat Hatorah §13) que les connaissances de Torah sont minimes à cause du trop grand investissement dans les besoins matériels.

Ai-je besoin d'une 4ème paire de chaussure, d'une 2ème voiture ou encore de partir une 3ème fois en vacances... ? Tout cela coûte le prix de l'étude !

Le Chaâr Hatsioun (156§1) donne un conseil pour bien mesurer combien il faut travailler et ne pas se prendre au piège du Yéts'er Hara « d'en vouloir toujours plus » : Essayer d'imaginer combien nous serions prêts à travailler pour nourrir ou vêtir notre prochain.

Le Kerem David explique que lorsque Raban Gamliel affirme que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finit par être annihilée, il veut nous mettre en garde contre la pensée suivante : « Je vais diviser mes années, une partie pour Dieu et une partie pour le travail. Je commencerais par me consacrer à ma subsistance puis, lorsque j'aurai beaucoup d'argent, je laisserais les affaires et me rendrai au beth-hamidrach pour étudier la Torah. » Hillel se prononce également contre cette conception (Michna 2 ; 4) : « Et ne dis pas : 'J'étudierai quand j'aurai le temps' ; peut-être n'auras-tu pas le temps. » Le travail doit aller de pair avec la Torah, c'est-à-dire que l'homme doit fixer chaque jour un temps pour l'étude de la Torah et un temps pour le travail, et il ne doit pas les dissocier. S'il n'agit pas ainsi, ni l'un ni l'autre ne se maintiendront.

On retrouve cette idée de préséance de la Torah dans l'un des versets le plus répété (premier paragraphe du Chéma Israël; Devarim 6,7) : « Tu enseigneras [les

paroles de la Torah] à tes enfants et tu en parleras en résidant dans ta demeure et en allant en chemin, à ton coucher et à ton lever. ». Le Sifri commente : « Tu en parleras... Tu en feras l'essentiel [de ta vie] et non pas quelque chose de secondaire. » Cette préséance donnée à l'étude de la Torah ne l'est pas seulement par rapport aux occupations matérielles du gagne-pain, mais aussi et d'autant plus par rapport à l'étude d'autres sciences.

Chaque année le soir du sédère de Pessa'h, nous chantons tous en famille le célèbre « Dayénou/cela nous aurait suffi ! ». Un des couplets dit « S'il nous avait donné la Torah ; et ne nous avait pas fait entrer en Terre d'Israël, cela nous aurait suffi ». Le Rav Ovadia Yossef Zatsal, fait joliment remarquer que l'auteur de la Hagada n'a pas dit « S'il nous avait fait entrer en Terre d'Israël et ne nous avait pas donné la Torah, cela nous aurait suffi » Car Erets Israël sans Torah n'est pas mieux qu'un pays quelconque. Le 'Hafets Haím aussi nous dit, dans le même sens : « Erets Israël sans Torah, que Dieu nous en préserve ! » Cela signifie qu'un Juif peut se maintenir avec la Torah en exil, mais à l'inverse, vivre et vouloir posséder Erets Israël sans la Torah, c'est impossible ! C'est pourquoi les Bnei Israël devront d'abord recevoir la Torah afin de pouvoir entrer en Erets Israël.

Un grand message pour chacun d'entre nous, celui qui désire monter en Israël, ou qui y est déjà installé : lorsqu'on parle d'Alya, il s'agit « d'Alya Rou'hanite » (élévation spirituelle), nos motivations pour vivre en Israël devront uniquement répondre à des aspirations de s'élever dans la Torah.

En d'autres termes, la Torah ne nous dit pas qu'il faut négliger la parnassa mais l'important est de faire la juste part des choses. En effet le message transmis par Moché Rabénou dans sa réponse est qu'il est important dans un foyer, de ne pas confondre l'essentiel et l'accessoire. C'est-à-dire que nos enfants et leur réussite spirituelle doivent avoir priorité sur toutes les préoccupations d'ordre matériel.

Ainsi les préoccupations premières d'une personne qui déciderait de s'installer en Israël, est de vérifier avant tout dans quel cadre ils pourront évoluer sainement dans les voies spirituelles. Est-ce qu'il existe un véritable équivalent là où l'on désire s'installer ? Est-ce ingénieux de laisser femmes et enfants seuls pour aller chercher son pain au-delà des frontières, pendant des jours voir des semaines ? La vraie question à se poser est combien coûte l'argent que l'on va gagner ?

L'alya, mutation professionnelle, ou tout autre changement de cap ne se feront pas au détriment de nos enfants sous le prétexte de la parnassa. Gardons en tête, que c'est Hachem et Lui seul qui accorde à l'homme sa nourriture, exactement comme à l'époque de la manne, comme nous l'enseigne la Guémara (Beitsa 16) notre parnassa est fixée par le Tout-puissant aux centimes près, de Roch hachana à Roch hachana.

En nous remettant entièrement à Hachem, et ne pas considérer notre parnassa comme le premier de nos soucis, nous garderons l'esprit libre pour nous préoccuper d'abord de notre « bien-être » spirituel et de celui de nos enfants, au présent et à l'avenir.

Rav Mordékaï Bismuth 00.972 (0)54.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

NOIR C'EST NOIR, IL Y A DE L'ESPOIR (suite)

Le gentil, en voyant le danger, dira qu'il ne peut pas rester avec la famille car s'il était arrêté il serait aussitôt fusillé pour avoir aidé aux Juifs !

Le père l'implora de rester, mais peine perdue, notre passeur prit la poudre d'escampette. Voilà que la famille Landau, le père, la mère et les enfants se retrouvaient seuls, alors que grouillaient les forces de police à la recherche de Juifs. Rav Landau était apeuré car il ne connaît pas la langue locale et il ne comprend pas les écrits slovaques annonçant quel train allait vers la Hongrie.

Il prit son courage à deux mains; pour aller au guichet de la gare. En allemand il demanda qu'on lui vende des billets pour la Hongrie, mais le vendeur ne connaît pas la langue d'outre Rhin ! Reb Eliézer revint auprès de sa famille et leur demanda de faire Tehilim, à voix basse, car il ne voyait aucune issue à cette situation ! C'est alors qu'un homme bizarrement habillé d'un grand chapeau blanc avec une barbe enroulée qui descendait du menton s'approcha et lui chuchota quelque chose à l'oreille. Puis cet homme étonnant s'approcha du guichet, acheta les billets pour la famille, revint voir les Landau et leur dit de le suivre dans le train à destination de la Hongrie !

Toute la famille le suivit et monta dans le premier wagon. C'est juste au moment où le train prit le départ que la famille poussa un cri de soulagement. Notre homme bizarre dit : « Chalom Alé'hem, reb Eliézer

Landau ! Sachez que je suis juif comme vous, mon nom est Amram Gestner. » Le père de famille était interloqué de voir quelqu'un qui connaît son identité alors que c'était un parfait inconnu pour lui !

Reb Amram continua : « J'habite la Hongrie et je suis 'Hassid Belz. D'année en année, j'ai l'habitude de me rendre au cimetière de Liér le jour de l'année où mon père a été enterré. Or cette année, j'avais décidé de ne pas me rendre en Slovaquie à cause du danger. Mais hier, alors que je dormais, est venu en rêve l'Admour de Belz qui me dit : « Amram, demain tu dois te rendre au cimetière pour ton père. Au retour, tu verras dans la gare un Juif, Eliézer Landau avec sa famille. Ce Juif a beaucoup œuvré pour mon sauvetage. S'il te plaît aide-le ! »

D'habitude, je ne prête pas foi aux rêves, mais puisque c'était le Yahrrzeit de mon père, j'ai décidé malgré tout de venir à « Lier ». Pour ce faire, je me suis déguisé en artiste (à l'époque les gens de l'art avaient un vêtement particulier) afin que les gentils ne m'identifient pas comme juif ! Et de suite je vous ai reconnu comme juif dans cette gare. » Après quelques heures de train, ils arrivèrent en Hongrie et les Gestner hébergèrent quelques jours la famille Landau. Finalement, ces derniers prirent le bateau et arrivèrent en Terre Promise.

Rav David Gold 00 972.55.677.87



« Moché se mit en colère contre les officiers de l'armée. » (31, 14)

Nos Sages affirment (Pessa'him 66b) que quiconque se met en colère, s'il est sage, perd sa sagesse. Ils le déduisent de Moché au sujet duquel il est écrit « Moché se mit en colère contre les officiers de l'armée », suite à quoi le verset souligne « Eléazar le pontife dit aux hommes de la milice qui avaient pris part au combat : « Ceci est un statut de la loi », laissant entendre que cette loi avait échappé à Moché. A priori, la colère de Moché était justifiée et il eut raison de leur reprocher d'avoir laissé en vie les femmes de Midian qui les avaient fait fauter. Aussi, pourquoi oublia-t-il les lois relatives à la cachérisation d'objets employés pour l'idolâtrie ?

Rav 'Haïm Chmoulevitz zatsal en déduit qu'il n'y a pas de différence si la colère était, ou non, justifiée ; dans tous les cas, elle mène à l'erreur. Car celle-ci n'est pas une punition à la colère, mais une conséquence naturelle, la sagesse et la colère étant antithétiques.

« Parmi les villes que vous donnerez aux Lévites, il y aura les six villes de refuge que vous accorderez comme [lieu] où le meurtrier pourra fuir. En plus de ces [six villes], vous donnerez quarante-deux villes supplémentaires. » (35, 6)

Les six villes de refuge évoquent les six mots du verset : Chéma Israël (chéma Israël, Hachem élokéou, Hachem é'had) ; et le : « en plus de ces six villes », représente les 48 mots du premier paragraphe du Chéma, depuis véeavta jusqu'à ouvichéaréha. Le verset Chéma Israël et le premier paragraphe commençant par véeavta sont « les villes de refuge », où chaque juif peut trouver abri et protection même s'il a fauté. En acceptant le joug de la royauté céleste et de l'amour pour D., il sera sauvé des accusateurs qui le poursuivent. (Mayana Chel Torah)



Lorsqu'un homme tue « sans avoir eu l'intention de donner la mort », il est tellement traumatisé par son acte, qu'il a du mal à savoir où est sa place dans la société.

Hashem dans sa Miséricorde prend en pitié cet homme, qui est à l'origine d'un tel désastre, celui d'avoir volontairement enlevé une vie à autrui, et d'être maintenant à la portée des « vengeurs de sang », et lui dit : « Je t'ai trouvé une place dans une Ir Miklat, une ville refuge. Sauve-toi là-bas, et tu y trouveras la tranquillité ». C'est pour cette raison qu'Hashem a ordonné d'installer ces villes de refuge dans le territoire des Leviim, où l'on pouvait entendre chanter ces derniers. Or la musique et le chant ont une dimension spirituelle qui relie l'âme. Lorsque le meurtrier les écouterait chanter, il ressentira une joie qui le rapprochera de Son Créateur. Il analysera la situation dans laquelle il s'est mis, et comprendra alors que la raison pour laquelle il a été placé dans le rôle du tueur est la suivante : « Dans le Ciel, on fait accomplir les mauvaises besognes à ceux qui ont des quelque chose à se rapprocher ». (Arbabanel)



ATTENTION À L'ENNUI

« Voici l'itinéraire des enfants d'Israël » (Bamidbar 33-1)

La période des grandes vacances est un moment critique de l'année. Nos Sages nous enseignent (Messilat Yécharim chapitre 11) que l'oisiveté est la mère de tous les vices. L'oisiveté entraîne l'ennui (Ketubot 59b), et l'ennui peut entraîner une personne à commettre des actes qu'elle regrettera plus tard, D. en préserve. Ainsi, il est de notre devoir impératif de surveiller nos enfants qui nous sont si précieux, de vérifier leurs fréquentations et les endroits où ils vont se divertir. Souvenons-nous du verset avec lequel débute la paracha de la semaine: "Voici l'itinéraire des enfants d'Israël sortis du pays d'Egypte selon leurs légions sous la conduite de Moïse et d'Aaron". Les commentateurs interrogent; ne savions-nous donc pas déjà que Moïse et Aaron guidaient le peuple? Nous le savions déjà, et pourtant la Torah insiste: le voyage est réussi quand une autorité compétente en est responsable, si Moïse et Aaron sont les accompagnateurs et surveillent le peuple. Quand un adulte responsable et compétent supervise, c'est la garantie que le voyage sera conforme à la volonté de D., que ce sera une excursion positive et non pas une aventure sauvage. Que D. nous aide à réussir l'éducation de nos enfants.

Le Gaon Rabbi Yossef Machach zatsal, le Rav de Tlemcen au Maroc, relate l'histoire suivante : un Juif anglais fortuné maria ses deux filles à deux hommes riches également. La première entra dans un palais immense, rempli de domestiques à son entière disposition. Elle finit par s'adonner à une vie de luxure comprenant vacances et fêtes. Elle se fit confectionner des habits luxueux de soirée et s'acheta de nombreux bijoux, se rendit au théâtre; de mauvaises rumeurs commencèrent à circuler à son sujet. Son mari fut jaloux et des querelles éclatèrent entre eux. Ils finirent par divorcer et elle retourna tête baissée dans la maison de son père. Elle tomba en dépression et fut la disgrâce de la famille. De son côté, la seconde entra également dans un immense palais rempli de domestiques à sa disposition. Des femmes de chambre rangeaient, des cuisinières préparaient de délicieux repas, des jardiniers embellissaient les jardins, cependant, elle s'entêta à prendre part à toutes ces activités. C'est elle qui rangeait sa chambre, qui cuisinait de ses propres mains, tricotait, brodait et cousait. Son mari en fut étonné: pourquoi te fatiguer ainsi à travailler alors que tu peux t'asseoir, croiser les bras et jouir des plaisirs d'être riche en profitant des délices

de l'oisiveté. Elle lui répondit avec sagesse que l'oisiveté est la mère de tous les vices et le travail fait oublier le péché. Mais ces paroles ne reçurent pas l'approbation de son mari. Un jour, il lui proposa de l'accompagner en voyage à l'étranger. Il lui



demanda quel pays elle désirait visiter: les ponts de Paris, les ruines de Rome, les antiquités grecques, les rues d'Istanbul ? A sa grande surprise, elle lui proposa l'Espagne. Ils voyagèrent en Espagne et visitèrent Madrid. Elle déclara à son mari: "Je voudrais assister à une corrida". Ils prirent place dans un stade dans lequel un énorme taureau noir enragé fit son entrée en furie. Le toréador, armé d'une lance, agita devant lui un mouchoir rouge, et le combat commença. La femme s'étonna et dit à son mari: "Dans l'antiquité romaine, des gladiateurs combattaient dans le cirque contre des bêtes féroces. Ici, en revanche, ils combattent contre d'innocents taureaux", "D'innocents taureaux?" gloussa son mari. "Tu as devant toi un taureau sauvage, une véritable machine à tuer. Sans l'agilité et les combines du toréador, il se ferait littéralement déchiqueter". Elle reprit de façon innocente : "Les taureaux sont des animaux dociles, ils portent le joug, les enfants peuvent jouer sur eux et ils ne font aucun mal à personne !" Et son mari, heureux de lui faire part de sa science : "Ces taureaux sont domestiqués depuis leur naissance. Ils sont entraînés à porter le joug, avec docilité et soumission. Alors que les taureaux de corrida n'ont jamais porté le joug. Par conséquent, si on les énerve, même un tant soit peu, ils se mettent en furie et sont capables de tuer". "Vraiment ?!" déclara-t-elle abasourdie. "S'il en est ainsi, pourquoi ne veux-tu pas comprendre que les êtres humains sont pareils... s'ils apprennent à porter le joug, à travailler, ils seront domestiqués. Mais s'ils sont oisifs, ils deviendront fous".

Rav Moché Bénichou



« Bli Neder » sans faire de vœux...
pour être sûr de ne pas trébucher dans des promesses non tenues.

La Thora : un vrai Kiff !

Au début de la Paracha Mattot sont enseignées toutes les lois relatives aux vœux. D'après notre Paracha, la parole, d'un homme, a le pouvoir d'interdire une chose au même titre qu'un morceau de viande non-cacher est interdit à la consommation. C'est un Hidouch de la Thora, le contraire de ce que l'on a appris : « **les écrits restent et les paroles s'envolent** »

De nos jours on utilise rarement les vœux, mais cela peut être utilisé comme un garde-fou. En effet, une personne pourra utiliser ce moyen pour se prémunir d'une mauvaise habitude. Par exemple un homme pourra s'interdire la cigarette (ou un autre vice) en disant : « Si je reprends encore une fois ma 'clop', alors je m'interdis la consommation de tel fruit durant 30 jours... ». Si la personne emploie **un langage propre aux vœux (à demander à votre Rav)**, sa parole fera 'tomber' un interdit sur le fruit (dans le cas où il n'a pas résisté à la tentation). C'est pourquoi, beaucoup ont l'habitude de rajouter dans leur lexique l'expression : « Bli Neder » « sans faire de vœux ».

De cette manière on sera sûr que notre parole ne nous fera pas trébucher dans des promesses non-respectées. Autre cas, plus courant : dire : « demain, je vais à la synagogue pour écouter le cours du Rabin... » Il convient de dire « Bli Neder » car puisque notre parole est liée avec une Mitsva (celle de l'étude de la Thora) donc notre parole tombera inévitablement dans le domaine des vœux même si on n'emploie pas une forme d'expression propre aux vœux.

La Michna dans Nédarim 48 traite d'un cas plus compliqué, celui où l'on interdit à son prochain l'utilisation de ses biens. En effet, un homme peut s'interdire la consommation de tel aliment, il peut aussi interdire à son ami l'utilisation de ses biens. Ce qu'on nomme 'Moudar Hanaha'.

Un cas connu du temps du Talmud c'est Rabbi Akiva, au moment où il voulait se marier avec Ra'hel, la fille du milliardaire Kalba Savoua. Son futur beau-père a mis en garde sa fille de ne pas se marier avec Akiva (car jeune, Akiva était **un parfait inculte**). Et si elle passait outre, il lui interdirait sous forme de vœux tous ses biens. Sa fille n'écouta pas son père et Barou'h Hachem épousera Rabbi Akiva. Les deux mariés vivront **près de 24 années dans la plus grande pauvreté** jusqu'à ce que le beau-père se rende compte de la grandeur de son gendre et se délie de son vœu avec l'aide des Sages. Revenons à la Michna de Nédarim qui, elle, enseigne que lorsque l'on interdit à son prochain ses biens, cela inclut ses livres (Qodech). Conclusion, son ami ne pourra pas étudier dans les livres de celui qui a fait le vœu. Le commentaire de l'époque médiévale « Avraham de la Montagne » pose une très intéressante question. En effet, il existe un principe de la Thora : **les Mitsvots n'ont pas été**

données pour notre profit, « Lav Léhanot Nitnou ». C'est à dire que la Mitsva est un commandement du Roi des rois afin que l'homme prenne sur lui **le joug de la Thora**, et non pour que l'homme en tire profit. C'est vrai qu'un homme cherchera son plaisir dans l'application de la Mitsva, mais l'intention du Créateur est que l'homme prenne sur lui le joug des Mitsvots. Une preuve que rapportent ces commentaires, un homme, qui interdit à son ami de profiter de ses biens, pourra quand même lui prêter son Chofar dans lequel il a l'habitude de souffler à Roch Hachana. Ceci est la preuve que le vœu n'interdit pas les Mitsvots, justement à cause du principe que les commandements n'ont pas été donnés à l'homme pour qu'il profite et ait du plaisir. D'après cela, Rabbi Avraham demande avec beaucoup de justesse, pourquoi la Michna interdit l'utilisation des livres (de Thora) de son ami (car le vœu interdit de profiter or les Mitsvots n'ont pas été données pour jouir d'elles). Sa réponse formidable c'est qu'il faut distinguer entre les Mitsvots et l'étude de la Thora. Pour toutes les Mitsvots de la Thora le principe est vérifié : les Mitsvots ont été données pour accomplir **uniquement la volonté de Hachem** (sans la recherche du plaisir). Le principe est vérifié pour toutes les Mitsvots qui sont liées avec l'acte (Comme prendre le Loulav à Soukot, les Tephillin etc.). Cependant pour l'étude de la Thora, la Mitsva est précisément **lorsque l'on tire du profit** de son étude. Avoir **du délice** dans son étude, comme le Roi David disait déjà :

« Les commandements de Hachem sont droits et réjouissent mon cœur » C'est la raison pour laquelle les endeuillés n'ont pas le droit d'étudier la Thora car elle est source de réjouissance. Donc puisque l'étude de la Thora est liée avec le plaisir, alors les vœux, qu'il fera porter sur son ami concernant ses biens, entraînent qu'il sera interdit à ce dernier d'ouvrir les livres de son ami (pour les étudier). Dans le même sens, le IgléTal écrit dans sa préface : « Certains étudient la Thora en disant ne pas rechercher le plaisir afin que leur étude soit plus « Lichma »/au Nom de Hachem. **C'est une erreur**. L'étude doit amener l'homme à **se délecter** dans l'approfondissement de textes saints »

FORMIDABLE ! (Par la même occasion on souhaitera beaucoup de réussite à tous les valeureux Bahourims de France et d'ailleurs qui vont entamer bientôt le grand saut dans les Yéchivots Guedolots en Israël ou Angleterre (Beth Chmaïa ou Gateshead...) et on leur souhaitera une grande réussite et **beaucoup de Kiff** dans leur étude. Seulement, pour nos érudits il reste que le Taz sur le Choul'han Arou'h (221.11 sq 40) apprend autrement. A l'époque de la Guémara les gens louaient des livres car ils étaient rares. Donc le fait de prêter à son ami un livre signifiait faire une belle « fleur » car il n'avait pas à en débourser ni le prix de l'achat ni de la location. Donc dans le cas où son ami faisait un vœu de profiter de ses biens,

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

l'utilisation de ses livres devenait interdite à cause du gain (péculinaire) tiré. (Dans le même esprit, voir le Ksott (72.34)) On pourra répondre que même que le Taz est d'accord fondamentalement que l'on doit étudier dans la joie, seulement ce n'est pas la raison principale de la Mitsva (Voir aussi Kéhilot Yakov Bérahot 22).

Le Sippour

L'appartement de la discorde

Cette semaine puisque nous sommes "Bein Hamétsarim" (la période des trois semaines entre le 17 Tamouz et le 9 Av), j'ai choisi cette histoire véridique afin de nous faire réfléchir sur nos relations parfois conflictuelles avec nos proches et des conséquences insoupçonnables qu'elles peuvent entraîner. Cela remonte à plus de 70 ans en arrière dans l'ancien Ychouv de Jérusalem (Méa Chéarim et ses environs). Dans les années 50, la situation péculinaire était catastrophique : la population souffrait du manque de nourriture. Une jeune famille typiquement juive reçut alors une offre très alléchante d'un proche parent installé à New York. Une place se libérait dans un magasin de Judaïca de la grande métropole américaine, avec en plus un appartement mis à leur disposition. La proposition était très intéressante et le chef de famille se rendit chez son Rav pour lui demander conseil. Le Rav lui demanda qu'il vérifie en premier lieu s'il existait des institutions de Thora pour ses enfants. Le père se renseigna et effectivement la réponse provenant de New York était positive, il existait effectivement deux écoles orthodoxes pour garçons et filles de très bonne qualité à proximité de leur l'habitation. Au final la famille Yéroushalmite immigrera vers le Golden State, les USA. Le changement de vie était saisissant : passer de Méa Chéarim des années 50 vers la grande métropole américaine. Les deux enfants du couple étaient ébahis devant ce nouveau monde. La petite famille s'installa dans un agréable appartement proche du travail du père et les enfants furent scolarisés dans les meilleures écoles religieuses. Les années passèrent, le fils et la fille grandirent suivant le système d'éducation américain (par contre la famille ne grandit pas). Le jeune garçon devint Bahour Yéshiva puis vint le moment des présentations. Le fils (pour les besoins de l'histoire on l'appellera Moshé) trouva "chaussure à son pied" : une jeune fille qui lui ressemblait au niveau religieux et de ses aspirations de vie. Le jeune couple s'installa dans un appartement acheté par les beaux-parents. Seulement les chemins de la Providence sont parfois difficiles à comprendre, les parents de Moshé trouveront la mort dans un tragique accident de voiture sur une des voies rapides de New York. Durant cette même période difficile leur jeune fille (on l'appellera Sarah) trouvera son Zivoug et se maria. Les mois passèrent après le décès des parents et il se développera entre Moshé et Sarah une incompréhension au sujet de l'héritage. En effet, les parents défunt avaient laissé derrière eux un appartement en propriété dans lequel Sarah habitait avec son nouveau mari. Moshé préviendra sa sœur en disant : "Du point de vu de la Thora je suis l'aîné et j'ai droit à tout l'héritage (ndlr c'est seulement dans le cas où il n'y a que des filles qu'elles héritent. Ce n'est que dans les cas de donations du vivant des parents que les filles héritent à part égale). Seulement **je ne désire pas te faire la vie dure, je suis d'accord que tu gardes la moitié, l'autre moitié c'est pour moi de juste droit.**" Sarah répondit : "Mais toi, tu as

déjà un appartement offert par tes beaux-parents et moi je n'ai rien du tout. Je n'ai pas d'aide de mes beaux-parents ni de nos parents, Paix en leurs âmes. Je tiens à recevoir l'intégralité de l'appartement comme cela, chacun aura son appartement". Moshé restait sur sa position et Sarah également, ne voulait plus discuter. La situation empirait et ne trouvait pas de solution jusqu'au point où les deux enfants rompirent les liens. Le fils prit une décision extrême : vendre l'appartement sans l'avis de sa sœur. Il réussit à le vendre et monta en Erets. Moshe continua son étude en Terre Sainte sans avoir de nouvelles de Sarah. Des dizaines d'années passèrent, Moshé devint Rosh Yeshiva. **Cependant durant toutes ces années son couple n'avait pas d'enfants.** Sa Yeshiva accueillait des dizaines de Bahourims en particulier d'Amérique. Un jour le Mashguiah (responsable spirituel) informera le Rosh Yéchiva qu'un des élèves était malade alité dans sa chambre et qu'il ne pouvait pas venir assister aux cours. Le Rav Moshé se déplacera au chevet du malade et il comprit que son état nécessitait une hospitalisation. Le jeune sera transporté en ambulance vers l'hôpital le plus proche. C'est le Rosh Yeshiva qui accompagnera le jeune Bahour car les différents Rabanims de la Yéchiva ne pouvaient pas l'accompagner. Durant le transfert, le Rav s'enquerra des coordonnées de sa famille. Le Rav contacta directement la famille du Bahour qui habitait en Amérique. Le père du garçon dira : **Surtout faites bien attention à mon fils, car c'est notre unique !** J'arrive au plus tôt." Au bout de deux jours, le père arriva à l'hôpital et se rendit à son chevet. A côté du lit se trouvait le Rosh Yeshiva qui salua le père et lui demanda des précisions sur sa famille et sa belle-famille. Il lui répondit qu'il n'avait jamais connu ses beaux-parents, car ils étaient décédés quelques temps avant son mariage. En entendant ces paroles, cela fit "Tilt" dans les oreilles du Rosh Yeshiva. Il demanda si le nom de jeune fille de sa femme n'était pas un tel, le père répondit par l'affirmative. Il ne faisait plus de doute : **la mère du malade était sa sœur donc le malade c'était son neveu !** Rav Moshé demanda au père que sa femme vienne en Erets au chevet de son fils (qui était très mal en point). Le père avait compris la gravité de la situation. Le Rosh Yéchiva ajouta qu'il fasse tout son possible pour que sa femme pardonne le passé et que **par ce mérite le jeune Bahour retrouve la santé.** Lors de l'arrivée de sa femme le père fit de son mieux pour apaiser la rancœur accumulée par sa femme contre son frère, afin que leur fils recouvre la santé et il dévoila l'identité du Rosh Yeshiva de leur fils : Moshé, son frère. **Sarah accepta la nouvelle situation, et pour la santé de son fils pardonnera entièrement toutes les années de querelles et d'inimitiés suite à la vente intempestive.**

Finalement, le Bahour recouvrira la santé et dans l'année qui suivra, le Rosh Yeshiva méritera d'avoir un fils après des dizaines d'années d'attente. Sans commentaires.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut. David Gold

Tél:00972 55 677 87 47, adresse mail : dbgo36@gmail.com

Une Téphila pour le retour de tous les captifs de Tsion à Gaza et la protection des soldats et de la population d'Israël

Une Brakha à tous les Bahours Yéchiva et Avréhims en Erets et dans le monde.

Le Zera Shimshon explique ce principe halakhique en rapport avec l'enseignement des kabbalistes. On remarque que les grandes âmes viennent souvent de «bassins» (nations) dont les racines sont associées à l'impureté (la touma). Avraham a grandi chez Terah, un grand prêtre d'idolâtrie. Le grand-père de Pinhas est Ytro, qui était également un serviteur de l'idolâtrie. David est le descendant de Ruth, de Moav, etc.

C'est comme si ces nations avaient été considérées comme des ustensiles qui avaient conservé ces âmes, ces étincelles de sainteté (à l'image du sac de tefilines qui conserve les tefilines). Si nous considérons qu'elles ont bien «conservé» ces étincelles, alors ces mêmes nations doivent être considérées comme «saintes», au même titre que le sac de tefilines est saint car il a conservé la sainteté de l'objet qu'il renferme. Alors, comment pouvons-nous attaquer Midian? N'est-ce pas Midian qui a vu grandir Moïse, et c'est là-bas même qu'il a trouvé sa femme.. Si Moïse a conservé sa sainteté, c'est que Midian a bien fait son travail et qu'à ce titre, ils sont aussi «saints». Comment pouvons-nous alors les attaquer?

Aussi, la seule personne qui peut véritablement permettre de combattre cette nation doit forcément venir de cette même nation. Pourquoi? Car lui seul peut argumenter et revendiquer que la nation qui l'a «protégé», qui l'a vu grandir, est en fait considérée comme l'armoire d'une ruine qui, dès le départ, produisait de l'humidité et de la moisissure. Seul Moïse pouvait attester que Midian ne l'a pas protégé de façon «lishma» (désintéressée) et qu'en fin de compte, Midian n'était que depuis le début «moisisse» et «humidité». Aussi, le fait que Moshé aille lui aussi «combattre» Midian montre qu'il s'oppose à la protection qui lui avait été donnée en exprimant que cette protection était caduque depuis le départ.

Ainsi, la vie de Moïse est nécessaire pour vaincre Midian. Lui seul connaît le véritable caractère de la protection offerte par Midian, et lui seul peut attester que la nation n'a pas joué le rôle qu'elle veut s'attribuer et ne mérite donc pas d'être «blanchie».

Magnifique et exceptionnel comparaison offerte par le Zera Shimshon!!

ויצו לאור ע"י זרע שמשון ע"ז
*Ce feuillet est écrit par Rav Amram Azoulay * 580624120 (1)*
(auteur du livre Bnei Shimshon .drachotes commentées du Zera Shimshon, contact Bneishimshon@gmail.com)

Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: zera277@gmail.com ou en téléchargement sur le site zerashimshon.com
Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657

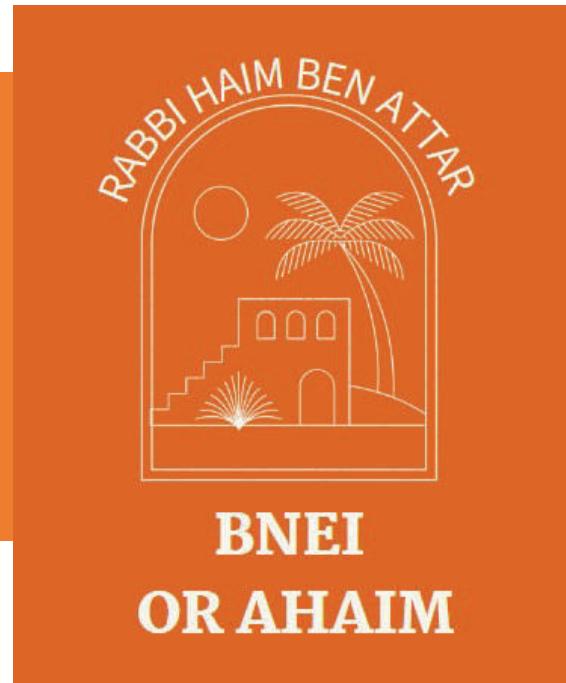
נתן להפקיד בبنין מרכזתיל (1)
טלפון: 71713028 מ.ח. 635 ס.מ.
כתובת: ניינע לדורות בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent
dédier l'étude du feuillet pour l'élevation
de l'âme d'un proche

Merci de contacter
Israël: 05271-66-450
Etats-Unis: 347-496-5657



זכות הצדיק ודברי תורה הקדושים ייגן מכל צורה וצוקה, ווישבע על הלומדים ועל המוציאים בני חי ומווני וכל טוב אלה הכתbatchto בהקדחות ספרוי



La vengeance de Moshé

Le Or Ahaim soulève une intrigue captivante autour du verset :

"Exerce sur les Midianites la vengeance due aux enfants d'Israël; après quoi tu seras réuni à tes pères".

La première partie du verset évoque la vengeance contre midian. La deuxième partie évoque la mort annoncée de Moshé rabénou

Il questionne pourquoi le verbe "venger" est formulé au singulier ? Hashem demande à Moshé de communiquer au peuple d'Israël afin qu'ils se vengent des Midianites, la torah aurait dû donc écrire "vengez" au pluriel et non au singulier.

Enfin, la torah semble établir un lien entre la guerre contre midiane et la mort de moshé, quel rapport y'a-t-il ?

D'après le Or Ahaim, la vengeance sera indirectement exécutée par Moshé lui-même envers les Midianites. Cette confrontation avec Midian était considérée comme une étape inévitable pour Moshé avant son union avec ses ancêtres. Hashem désirait que Moshé atteigne une position parfaite et méritée dans le Olam Aba en raison de sa grande droiture. Lors de l'épisode de Zimri, Moshé avait manqué de zèle et de compréhension, en contraste avec l'intervention de Pinhas qui avait agi avec justesse. Le Or Ahaim souligne que l'expression "tu seras réuni à tes pères" fait référence à la place de l'homme dans le monde futur, comme interprété par Hazal (le midrash, voir également Rabenou Behayé).

En prenant part activement à la vengeance contre Midian, Moshé a corrigé son manque de zèle antérieur, se positionnant ainsi pour mériter la place éclatante qui l'attendait dans le Olam Aba. Il apparaît donc que le choix du verbe "venger" au singulier (« venge ») reflète la nécessité d'une vengeance personnelle pour Moshé, essentielle à son élévation spirituelle future.

Shabbat Shalom